

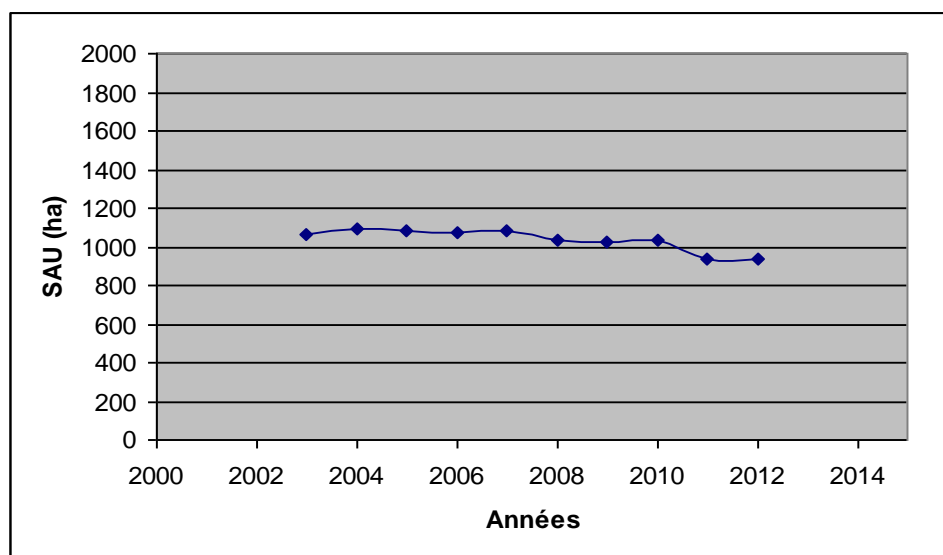
2.12. L'agriculture

2.12.1. Superficie agricole utilisée

En 2012, la superficie agricole utilisée²⁵ (SAU) s'élève à 935 ha. Depuis 10 ans, la surface agricole a globalement diminué (- 12,4 %). Cette diminution s'est ressentie surtout lors de ces deux dernières années. La diminution de la surface agricole est un phénomène également constaté sur la région agro-géographique de l'Ardenne.



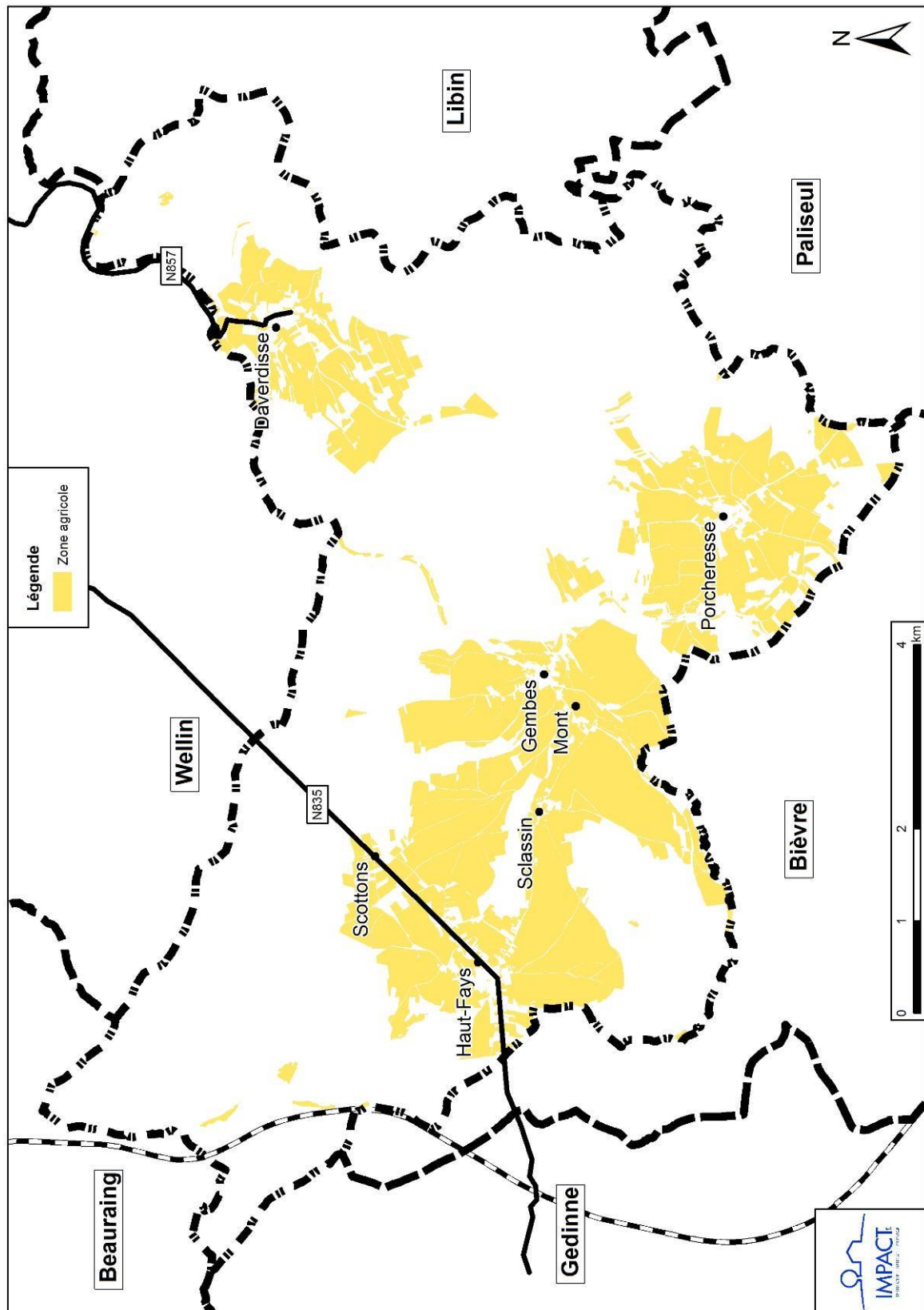
Graphique 37 : Evolution de la SAU – 2003-2012 – STATBEL



Notons que 65 % de la SAU sont exploités en location et donc 35 % en propriété.

²⁵ La surface agricole utilisée est comptabilisée selon la localisation du siège de l'exploitation agricole. Ne sont donc pas pris en compte les surfaces exploitées sur la commune par des agriculteurs dont l'exploitation est située sur une autre commune. Sont par contre prises en compte les terres agricoles exploitées par des agriculteurs locaux mais situées sur les territoires voisins.

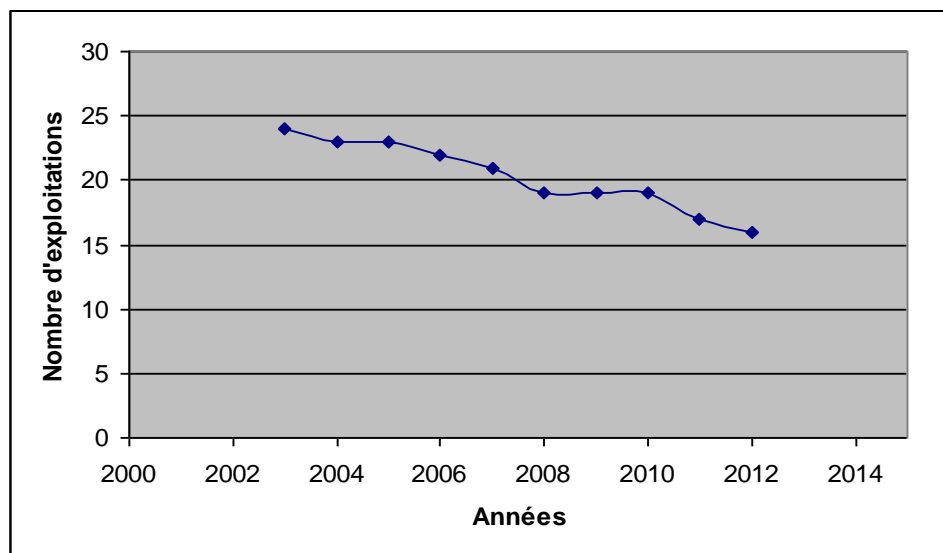
Figure 43 : Carte d'occupation du sol – Surface agricole



2.12.2. Exploitations agricoles

En 2012, on dénombre 17 exploitations agricoles (exploitations à titre principal et à titre secondaire) sur le territoire communal de Daverdisse. Le nombre d'exploitations connaît une chute importante et constante (24 exploitations en 2003, soit une diminution de 1/3 en 10 ans). Cette diminution correspond également à la tendance générale rencontrée en Ardenne.

Graphique 38 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles – 2003-2012 – STATBEL

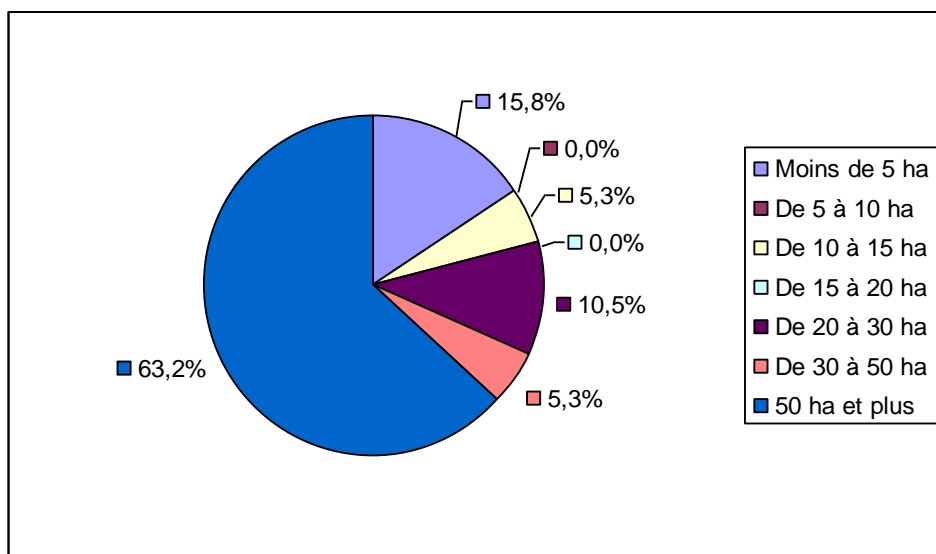


Selon l'administration communale, la répartition des exploitations agricoles est la suivante :

- Gembes : 4 exploitations.
- Haut-Fays : 4 exploitations.
- Mont : 4 exploitations.
- Porcheresse : 4 exploitations.
- Daverdisse : 1 exploitation.

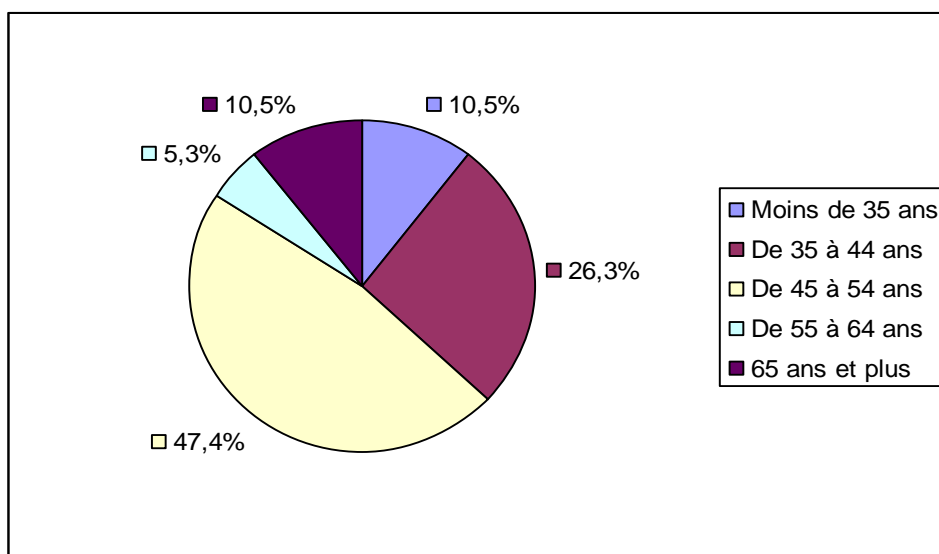
La très grande majorité des exploitations agricoles (63,2 %) exploite plus de 50 ha de SAU. La taille moyenne des exploitations est d'environ 58 ha. Vu l'évolution actuelle et la disparition de fermes, on s'oriente de plus en plus vers des exploitations plus importantes et un remembrement progressif s'opère.

Graphique 39 : Répartition des exploitations selon la SAU – 2010 – STATBEL



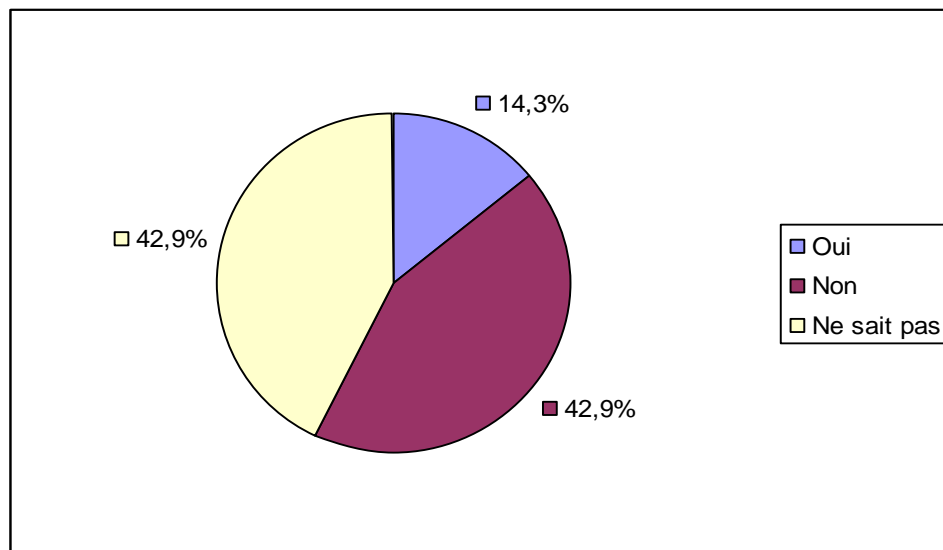
La structure des chefs d'exploitation présente un profil relativement jeune. En effet, plus ou moins 85 % ont moins de 55 ans.

Graphique 40 : Répartition des exploitations agricoles selon l'âge du chef d'exploitation – 2010 – STATBEL



Par contre, la situation est plus délicate pour la succession des exploitations agricoles. En effet, moins de 15 % des chefs d'exploitation de 50 ans et plus ont un successeur connu. A terme, ce sont donc 6 exploitations agricoles qui sont menacées.

Graphique 41 : Succession des chefs d'exploitation agricole de 50 ans et plus - 2010 - STATBEL



2.12.3. Main d'œuvre agricole

En 2012, la main d'œuvre agricole régulière est de 27 personnes. Il s'agit quasi exclusivement d'une main d'œuvre familiale (24 personnes), plus spécialement limitée au chef d'exploitation.

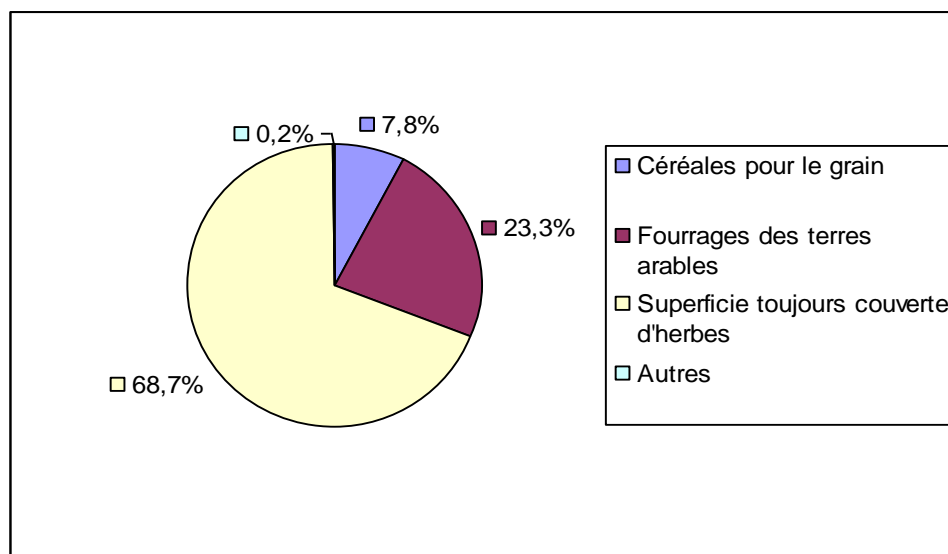
En 2003, cette main d'œuvre agricole était encore de 39 personnes, soit une diminution de 12 unités en 10 ans. Il s'agissait déjà d'une main d'œuvre familiale.

2.12.4. Productions agricoles

La répartition des principales productions végétales sur Daverdisse est sensiblement identique à ce que l'on rencontre ailleurs en Ardenne. Les superficies toujours couvertes d'herbes (prairies permanentes et pâtures) dominent largement (pratiquement 70 % de la SAU). Les fourrages des terres arables (prairies temporaires et maïs fourrager) représentent un peu moins d'un quart de la SAU. Les autres productions restent anecdotiques.

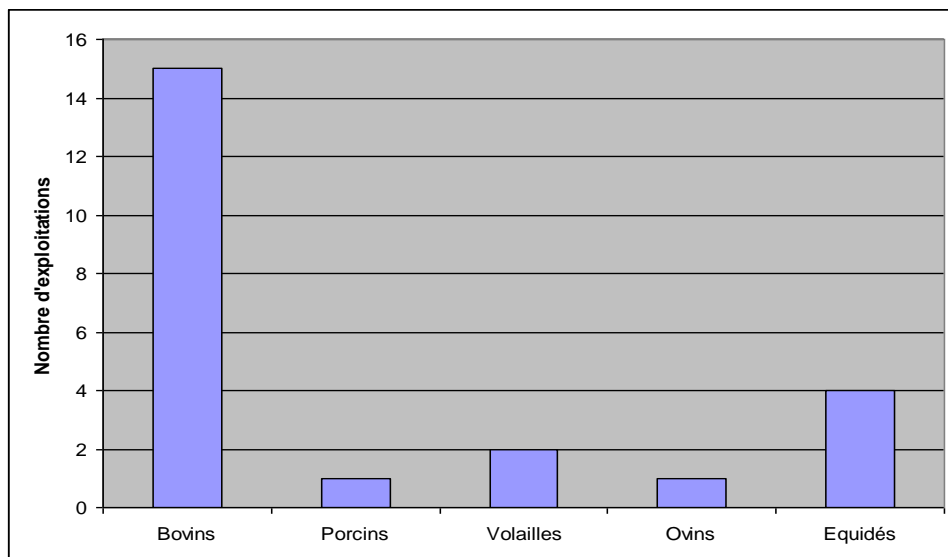
Proportionnellement, les fourrages des terres arables ont augmenté ces dix dernières années au détriment des superficies toujours couvertes d'herbes et des céréales pour le grain.

Graphique 42 : Répartition de l'utilisation de la SAU - 2012 - STATBEL



La quasi totalité des exploitations agricoles s'oriente vers l'élevage bovin avec une très large prédominance (plus ou moins 80 %) de l'élevage viandoux sur l'élevage laitier. Les autres spéculations restent anecdotiques en termes de nombre d'exploitations et de nombre d'animaux.

Graphique 43 : Répartition des exploitations selon le type d'élevage - 2012 - STATBEL



2.12.5. Diversification agricole

Les exploitations agricoles situées sur le territoire communal ne semblent pas s'orienter naturellement vers une certaine diversification.

Notons qu'un groupement d'achat commun (GAC) a été mis en place sur le village de Porcheresse. Son objectif est de valoriser les produits locaux (dans un rayon de 30 km autour de Porcheresse) de qualité : produits laitiers (fromage, yaourt, maquée, etc), viande et charcuterie, fruits et légumes, œufs, bières, jus, etc. La volonté est de l'élargir à l'ensemble du territoire communal.

2.12.6. Boisement en zone agricole

Un phénomène qui touche le territoire communal est la location et l'achat de terres agricoles par des pépiniéristes pour la culture de sapins de Noël. Vu les prix offerts, il s'agit là d'une « concurrence » pour les agriculteurs locaux. Toutefois, cette problématique est difficile à évaluer vu qu'il n'existe pas de cadastre de terrains occupés par des sapins de Noël.

Un autre phénomène assez interpellant concerne le boisement des terres agricoles. En effet, ce sont près de 85 ha de parcelles qui sont boisées en zone agricole du plan de secteur. Ils se répartissent sur l'ensemble de la plage agricole et concernent donc l'ensemble du territoire communal. Ils peuvent également former par endroits des plaques assez importantes.

2.12.7. Liens avec d'autres plans et programmes

Le plan de développement stratégique du GAL « Semois, Lesse et Houille » a inscrit une fiche-projet spécifique à l'agriculture : « Innovation, équipement, performance et organisation d'une agriculture diversifiée ».

Il s'agit de :

- Ouvrir des voies de diversification nouvelles et crédibles pour l'agriculture locale (culture du chanvre, implantation de vignes, développement de la fruiticulture, entre autres voies) au départ d'éléments préexistants et d'opportunités avérées (implantation locale ancienne, groupe de producteurs demandeurs, entreprises intéressées en appui, secteur tourisme en demande) et de faire de ces innovations une caractérisation du territoire.
- Organiser collectivement les producteurs de produits locaux (coopérative) de manière à améliorer sensiblement leurs circuits de distribution, à pénétrer certains marchés précis (HoReCa, marchés locaux, groupements de consommateurs, cuisines de collectivité, gîtes et classes vertes), bref à augmenter les volumes produits et écoulés.
- Aider le secteur agricole à s'équiper des outils nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la valorisation de ses produits, en complément aux outils existants.
- Organiser l'accompagnement des fermes qui souhaitent améliorer leurs performances agronomiques et économiques (autonomie alimentaire, réduction des intrants), en mobilisant des services compétents et en paramétrant des outils de mesure spécifiques.

2.12.8. Analyse synthétique des constats

Forces

- La taille moyenne des exploitations est d'environ 58 ha avec une orientation progressive vers des structures plus importantes.
- La structure des chefs d'exploitation présente un profil relativement jeune.
- Les superficies toujours couvertes d'herbes (prairies permanentes et pâtures) dominent largement (pratiquement 70 % de la SAU) et la quasi totalité des exploitations agricoles s'oriente vers l'élevage bovin (prédominance de l'élevage pour la viande).
- Un groupement d'achat commun (GAC) a été mis en place sur le village de Porcheresse, dont l'objectif est de valoriser les produits locaux de qualité.

Faiblesses

- La superficie agricole utilisée (SAU) s'élève à 935 ha et est en diminution par rapport à la situation d'il y a 10 ans (- 12,4 %).
- On dénombre 17 exploitations agricoles (4 sur Gembes, 4 sur Haut-Fays, 4 sur Mont, 4 sur Porcheresse et 1 sur Daverdisse). Le nombre d'exploitations connaît une chute importante et constante (24 exploitations en 2003, soit une diminution de 1/3 en 10 ans).
- La situation est délicate pour la succession des exploitations agricoles dont le chef a plus de 50 ans. En effet, à terme, ce sont 6 exploitations agricoles qui sont menacées.
- En 2012, la main d'œuvre agricole régulière est de 27 personnes (quasi exclusivement main d'œuvre familiale) contre 39 personnes en 2003.
- La diversification agricole reste faible.
- Les agriculteurs sont confrontés à une certaine concurrence par d'autres spéculations : boisement et sapins de Noël.

Problématiques majeures

- Une agriculture traditionnelle en déclin.

Ressources spécifiques

- La mise en place d'un groupement d'achat commun visant la valorisation des productions locales.

2.13. La forêt

2.13.1. Caractéristiques générales

La forêt occupe une superficie importante du territoire de Daverdisse. La surface couverte par la forêt est de 3.849 ha, soit 67,6 % de la superficie totale de la commune.

La forêt joue différents rôles qui peuvent être synthétisés de la manière suivante :

- Economique : la production de bois est importante en tant que source de revenus pour la commune ainsi que pour les habitants (droit d'affouage).
- Social et récréatif : que ce soit dans un but de promenade, pour faire du jogging ou du VTT, pour cueillir des fleurs, fruits ou champignons, les forêts sont fréquentées tant par les habitants que par de nombreux touristes.
- Cynégétique : cervidés, chevreuils, biches, sangliers et localement mouflons sont les grands gibiers présents dans la forêt communale. La chasse a une fonction de régularisation en vue de respecter l'équilibre entre ces animaux et la régénération des forêts.
- Ecologique : les grands massifs forestiers à forte proportion de forêts feuillues abritent d'innombrables représentants du monde animal et végétal.

2.13.2. Phytosociologie

Les bois de Daverdisse se situent dans la zone altitudinale de la hêtraie. L'essaim climacique ardennais est constitué par diverses sous-associations et variantes de la hêtraie à luzule blanche. Aux altitudes les plus favorables, le chêne sessile et le charme sont parfois largement représentés, tandis que le chêne pédonculé a été introduit dans de nombreuses stations.

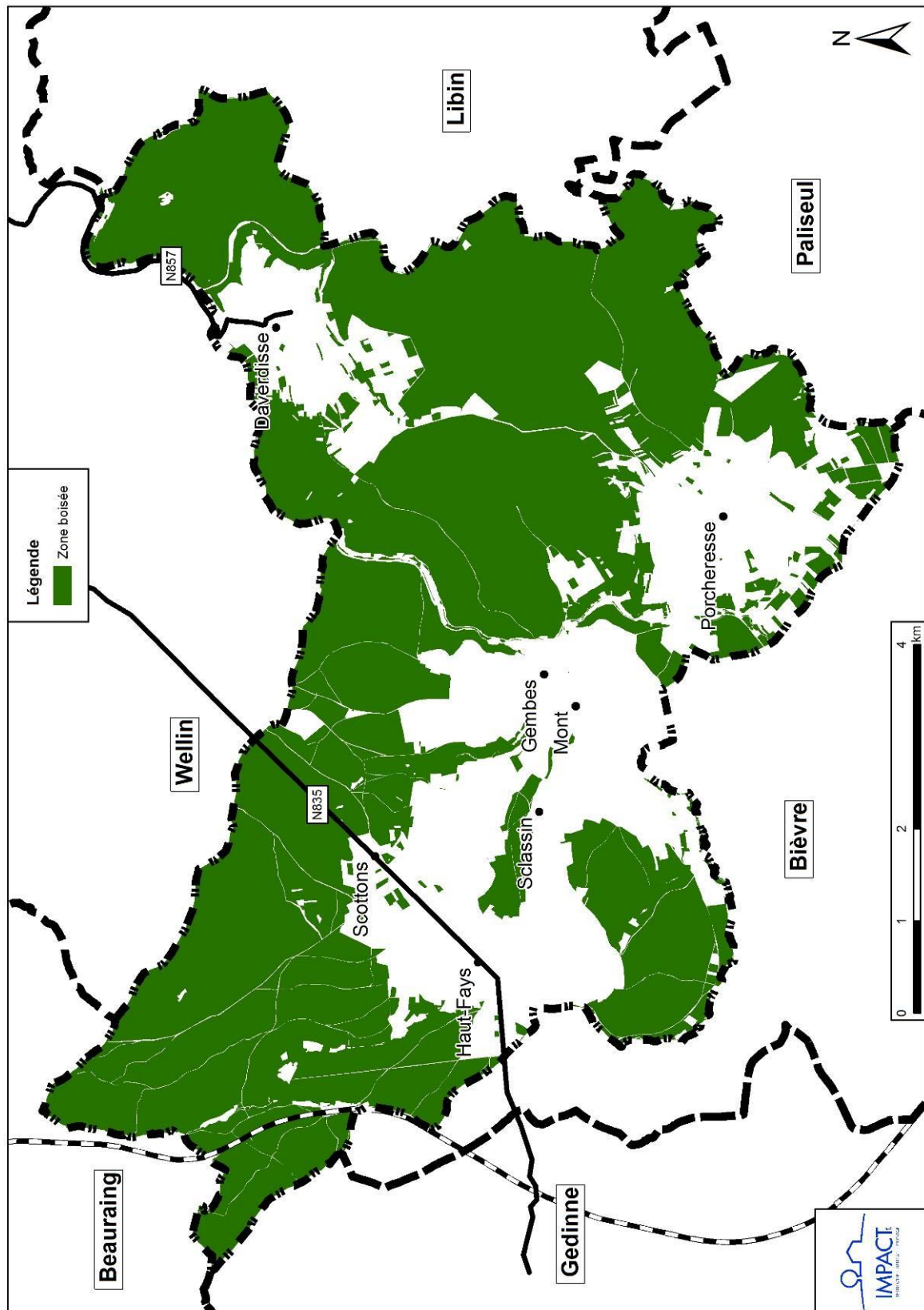
Pour le reste, les essences compagnes présentes sont l'érable sycomore, le sorbier des oiseleurs, le sureau à grappes, le coudrier, le bouleau, etc. Ces essences contribuent à la biodiversité, améliorent la qualité de l'humus (fane variée) et apportent de la nourriture ligneuse au gibier.

Pour des raisons historiques (traitement sylvicole selon le régime du taillis avec conversion tardive en futaie), la hêtraie climacique est souvent absente, le terrain étant occupé par des chênaies de substitution.

Quant aux fonds de vallée (alluvions de la Lesse et de l'Almache) et bords de ruisseaux, ils sont occupés par l'aulnaie-frênaie et l'aulnaie marécageuse.

Enfin, dans les terrains fangeux, sur Haut-Fays notamment, on rencontre des lambeaux de boulaie tourbeuse ardennaise.

Figure 44 : Carte d'occupation du sol – Surface boisée



2.13.3. Forêt communale

La forêt communale s'étend sur 3.017 ha (78,3 % de la superficie forestière). Elle est composée très majoritairement d'essences feuillues (2.177 ha - 72,2 % de la forêt communale). Les résineux représentent quant à eux 799 ha (26,5 %), le solde (41 ha) étant repris comme non productif.

Le chêne est l'essence dominante (41 % de la forêt communale). Il est associé à divers feuillus, essentiellement des bouleaux, au sein d'anciens taillis. Il se retrouve également en mélange avec le hêtre dans des hêtraies-chênaies irrégulières. Le hêtre représente quant à lui 13 % de la forêt communale. Au niveau des résineux, c'est l'épicéa qui constitue l'essence dominante (19 % de la forêt communale).

L'état sanitaire de la forêt est globalement satisfaisant même si hêtres et chênes marquent localement des signes de dépérissement inquiétants et si les jeunes peuplements de résineux peuvent subir des dégâts d'écorcement très importants.

En 2012, le total des revenus liés à la forêt communal s'élevait à 858.000 € (revenus nets de 716.000 €), répartis entre la vente de bois (680.000 €) et les locations de chasse (178.000 €). A cela s'ajoutent les revenus indirects difficilement chiffrables (activités touristiques, etc).

Les bois soumis au régime forestier sont gérés par le Département Nature et Forêt (DNF) – Cantonnement de Libin.

Rappelons également que l'affouage est toujours d'application sur la commune.

2.13.4. Charte PEFC

La commune de Daverdisse adhère à la charte pour la gestion forestière durable en Région Wallonne (charte PEFC) pour toutes ses parcelles soumises.

Par cette charte, la commune s'engage à :

Réglementation

- Respecter les lois, décrets et règlements applicables à la forêt.

Information –formation

- Se former régulièrement au sujet de la gestion durable des forêts.
- Se référer (et/ou faire référer son gestionnaire mandaté) au guide d'aide à la mise en œuvre de la charte PEFC ainsi que de ses mises à jour régulières.
- Informer régulièrement l'ensemble des personnes impliquées dans la gestion de la propriété (propriétaire, gestionnaire, prestataires de services, chasseurs) des tenants et aboutissants de l'adhésion à PEFC.
- Informer les intervenants non-professionnels en forêt sur la sécurité au travail.

Document simple de gestion/ Plan d'aménagement (spécifique à la forêt publique)

- Rédiger ou faire rédiger un plan d'aménagement révisé périodiquement et comportant au minimum l'état des lieux initial de la propriété forestière, prenant en compte les différentes fonctions de la forêt, l'identification des zones à vocation prioritaire de protection des eaux et des sols et de conservation de faciès caractéristiques ou rares, la détermination et la hiérarchisation des objectifs, et la planification dans l'espace et le temps des actes de gestion. Le plan d'aménagement sera rendu accessible au public.

Sylviculture appropriée

- Appliquer une sylviculture appropriée afin de maintenir le potentiel de production à un niveau souhaitable du point de vue économique, écologique et social.

Régénération

- Afin d'assurer la quantité et la qualité des ressources forestières, raisonner et réaliser la régénération la plus appropriée via la régénération naturelle et/ou la plantation avec des essences adaptées à la station, notamment en se référant au fichier écologique des essences.
- Les provenances utilisées seront suffisamment variées et inscrites au Dictionnaire wallon des provenances recommandables. La préférence sera donnée aux provenances reprises au Catalogue wallons des Matériels de Base et les provenances seront archivées dans le plan de gestion.
- Tenir compte de la présence d'arbres ou de peuplements d'élite sur la propriété afin que la récolte de graines puisse y être envisagée
- Ne pas avoir recours aux OGM et espèces invasives (issues de la liste A des espèces invasives en Belgique) dans mes plantations.

Mélange

- Diversifier la forêt par un mélange d'essences (par groupes, bandes, bouquets ou parquets ou pied par pied), d'âges et de structures, pour autant que les conditions stationnelles et la structure de la propriété le permettent, et en favorisant des essences rares ou d'accompagnement lors des dégagements, des dépressages et des martelages.

Intrants

- Interdire toute utilisation d'herbicides, fongicides, insecticides sauf les exceptions fixées par le Gouvernement Wallon. Dans le cadre de ces exceptions, et y compris pour les rodenticides, ne les utiliser qu'en dernier recours et en l'absence de méthodes alternatives satisfaisantes. Ne pas utiliser des pesticides à moins de 12 mètres des cours d'eau, plans d'eau et sources.
- N'utiliser les amendements que de manière appropriée et sur base d'une analyse de sol fiable révélant la nécessité de corriger les déséquilibres minéraux entravant la bonne santé du peuplement.
- Ne pas utiliser d'engrais chimiques au sein de la forêt.

Zones humides

- Limiter aux périodes de gel ou de sol « sec » (suffisamment ressuyé), le passage d'engins à forte pression au sol sauf cloisonnement d'exploitation (références dans le guide d'aide).
- Ne pas effectuer de nouveaux drainages.
- Renouveler les peuplements matures situés en bord de cours d'eau naturels permanents ou de plan d'eau par des peuplements feuillus sur une distance de 12 mètres des berges (à l'exception des situations décrites dans le guide d'aide).

Autres zones d'intérêt biologique particulier

- Conserver, voire restaurer les zones d'intérêt biologique particulier (lisières forestières, clairières, mares et étangs, etc).
- Identifier les forêts anciennes et y accorder une importance particulière dans ma gestion. Se référer aux pistes de gestions proposées dans le guide d'aide.

Bois mort et arbres d'intérêt biologique

- En peuplement feuillus, pour autant que les caractéristiques de la propriété le permettent, maintenir un réseau de bois mort en forêt (sur pied, et/ou au sol), des arbres à cavité et de vieux arbres, dans les limites phytosanitaires et de sécurité requises.
- Conserver et désigner :
 - Lors des passages en coupe au moins un de ces arbres de plus de 125 cm de circonférence par hectare.
 - Et/ou des îlots de vieillissement ou de sénescence à concurrence de 2 % de la propriété.

Récolte

- Assurer un équilibre entre l'accroissement de la forêt et les coupes qui y sont pratiquées, pour autant que la taille de la propriété le permette.
- Utiliser un cahier des charge de vente et d'exploitation de bois permettant de réduire les dégâts (1) aux voiries (et si nécessaire leur remise en état), (2) aux arbres et peuplements restants, (3) aux sols (utilisation de matériel adapté, voies de vidange existantes et si nécessaire cloisonnements) et (4) aux cours d'eau ; le cahier des charges stipulera l'interdiction d'abandon de déchets exogènes, notamment les emballages et hydrocarbures, et le respect des consignes de sécurité du travail en forêt.
- Introduire préalablement une demande motivée au Groupe de Travail PEFC Wallonie pour toute coupe à blanc devant dépasser une surface de 5 ha en résineux et 3 ha en feuillus qui devra être acceptée par celui-ci.
- En mise à blanc, adapter les surfaces de coupe aux risques d'érosion des sols en pente, de déstabilisation des peuplements voisins, de remontée de plan d'eau ou d'impact paysager.
- Ne pas décaper les horizons organiques et raisonner la récolte des souches, rémanents ou fractions fines (feuillus, rameaux) de manière à ne pas dégrader l'équilibre des sols (en s'appuyant sur le guide d'aide).

Equilibre forêt-grand gibier

- Assurer une gestion équilibrée entre la forêt et le grand gibier par tous les moyens mis à disposition et qui me permette de respecter les engagements de la charte PEFC.
- A objectiver la pression du gibier par les moyens les plus appropriés (tels que la mise en place d'enclos-exclos, l'estimation des dégâts d'écorcement ou la régénération, etc) pour mesurer l'adéquation des populations en fonction de l'écosystème.

- A défaut d'un équilibre :
 - A définir et à communiquer au DNF, les causes du déséquilibre et les mesures prises au niveau du bail de chasse en vue de rétablir cet équilibre.
 - Pour autant que la commune en ait la maîtrise, à (faire) réguler les populations de grand gibier notamment, par l'application du plan de tir pour le cerf, par la possibilité d'actionner la demande de destruction de gibier, par la limitation des populations de grand gibier par fixation d'un prélèvement-cible, par l'utilisation raisonnée du nourrissage et à défaut de résultat probants après 2 saisons cynégétiques par l'interdiction de celui-ci jusqu'au retour à l'équilibre, etc.
- Lorsque l'équilibre est atteint :
 - A améliorer la capacité d'accueil de la faune sauvage par des mesures d'aménagement et de gestion sylvicole, dans un souci d'équilibre de l'écosystème.

Forêt sociale

- Ne pas entraver, ni dissuader l'accès aux voies publiques publics traversant ou longeant la propriété sauf interdiction temporaire pour motif de sécurité.
- Autoriser suivant des conditions propres l'accès aux chemins forestiers privés de la propriété, dans le cadre d'activités récréatives de loisirs, culturelles ou éducatives, et dans le respect des écosystèmes forestiers, notamment lorsqu'il y a un avantage manifeste en faveur de la sécurité ou du maillage d'un circuit de cheminement lent non-motorisé.
- En plus de ce qui est prévu par la législation, ne pas autoriser l'organisation d'activités récréatives motorisées en dehors des chemins et sentiers.
- Prendre en compte les éléments de valeur historique, culturelle ou paysagère dans la gestion de la forêt.

Audit et résiliation

- Accepter la visite d'un auditeur dont le rôle sera de vérifier le respect des engagements.
- En cas de résiliation de l'adhésion à PEFC, possibilité de réintégrer PEFC que sur base d'un avis favorable du Groupe de Travail PEFC Région wallonne.

2.13.5. Forêt privée

La forêt privée représente 832 ha et comprend principalement le bois de Mohimont (+/- 300 ha) ainsi que de nombreuses petites parcelles incluses dans des massifs forestiers ou mitant la zone agricole (parcelles de résineux).

2.13.6. La filière bois

Importante en superficie et par les retombées directes et indirectes qu'elle génère, la forêt n'induit cependant pas la mise en place d'une filière économique locale de valorisation. Quelques emplois seulement se limitent à l'exploitation et à la transformation secondaire du bois.

Notons qu'une initiative de débardage à cheval est actuellement menée.

2.13.7. Liens avec d'autres plans et programmes

Datant de 1998, le plan d'aménagement forestier a défini les options fondamentales suivantes :

- Série unique avec rotation des coupes de 12 ans (faculté de passage à ½ et ¼ rotation).
- Proportion de feuillus - résineux de 70 % - 30 % à maintenir.
- Forêt future : hêtraie - chênaie (80 % - 20 %) et douglas - épicéas - résineux divers (67 % - 17 % - 16 %).
- Traitement en futaie régulière pour les peuplements résineux et en futaie jardinée par bouquets pour les feuillus.
- Transformation progressive des vieilles pessières par mises à blanc de surface réduite, soit par introduction d'un sous-étage ou encore par enrichissement des trouées.
- Effort de régénération en résineux de 13,26 ha / an.
- Effort de régénération en feuillus de 12,72 ha / an (maximum 8 ha à planter).
- Recherche systématique des mélanges d'essences.
- Elimination progressive des résineux le long des cours d'eau et restauration des cordons feuillus originels.
- Maintien des clairières et restauration des lisières.
- Révision des promenades et balisage avec préservation de zones de quiétude pour la grande faune.

Dans les prochaines années, ce plan d'aménagement forestier devra être revu. Après un contact avec les services du DNF, il apparaît qu'actuellement aucune réflexion n'a été menée à ce sujet.

2.13.8. Analyse synthétique des constats

Forces

- La forêt occupe une superficie de 3.849 ha (67,6 % de la superficie communale) avec 3.017 ha de forêt communale (78,3 % de la superficie forestière).
- La forêt communale est très majoritairement composée d'essences feuillues (72,2 %). Les principales essences sont le chêne (41 %), l'épicéa (19 %) et le hêtre (13 %).
- L'état sanitaire de la forêt est globalement satisfaisant.
- La forêt communale génère des retombées financières importantes pour la commune par la vente de bois. De plus, la forêt joue également un rôle social et récréatif, un rôle cynégétique et un rôle écologique.
- Le droit d'affouage est toujours d'application.
- Les bois communaux respectent la charte PEFC.

Faiblesses

- La filière bois est très peu développée sur la commune avec seulement quelques emplois dans le secteur de l'exploitation forestière ou de la seconde transformation.

Problématiques majeures

- Une faible valorisation de la ressource forestière.

Ressources spécifiques

- Un important patrimoine forestier avec un haut potentiel.

2.14. La mobilité

2.14.1. Accessibilité générale

Pour rappel, Daverdisse présente une position relativement excentrée par rapport aux polarités territoriales ainsi que par rapport aux axes majeurs de communication.

Son profil d'accessibilité est le suivant :

- Accessibilité par rapport aux pôles voisins :
 - Gedinne : 7 km – 8 minutes.
 - Bièvre : 10 km – 11 minutes.
 - Wellin : 12 km – 15 minutes.
 - Beauraing : 19 km – 19 minutes.
 - Libramont-Chevigny : 43 km – 39 minutes.
 - Marche-en-Famenne : 40 km – 48 minutes.
 - Namur : 66 km – 58 minutes.
 - Arlon : 90 km – 70 minutes.
 - Luxembourg : 119 km – 90 minutes.
 - Bruxelles : 124 km – 102 minutes.
- Accessibilité par rapport aux axes autoroutiers :
 - E411 Namur-Luxembourg (sortie 23 à Wellin) : 16 km – 19 minutes.
 - E411 Namur-Luxembourg (sortie 24 à Transinne) : 25 km – 34 minutes.
- Accessibilité par rapport aux axes ferroviaires :
 - Ligne 166 Dinant-Bertrix (ligne Athus-Meuse).
 - Gare de Gedinne : 4 km – 4 minutes.

2.14.2. Déplacements automobiles

2.14.2.1. Réseau routier

La commune de Daverdisse compte :

- 6,5 km de voiries régionales.
- 142 km de voiries communales.

L'axe routier principal est la N835 « Sourd d'Ave (Rochefort) – N095 – Patignies (Gedinne) » qui permet de rejoindre Gedinne et Wellin en passant par Haut-Fays.



La N857 « Liaison Neupont (Wellin) – N040 – Daverdisse » permet la liaison vers Wellin depuis le village de Daverdisse. Notons que la N855 « Liaison N835 – Lomprez (Wellin) – Daverdisse (N857) » démarre du Moulin de Daverdisse pour rejoindre la N835 puis Haut-Fays ou Wellin.

Il existe également d'autres voiries de liaison mais qui possèdent un statut local, reliant soit les villages de la commune, soit les villages voisins (Graide, Our, etc). Notons qu'il n'existe aucune voirie directe entre les villages de Gembes et Daverdisse ni d'Haut-Fays et Daverdisse. Cette situation renforce sans conteste la position isolée de Daverdisse au sein de la structure territoriale locale.

2.14.2.2. Stationnement

Hormis les éventuels problèmes très ponctuels de stationnement observés aux abords de certaines écoles au moment de la dépose/reprise des enfants, il ne semble pas exister de problème particulier de stationnement, sauf sur la N835 et l'ancien chemin de Wellin à Haut-Fays où l'on observe du stationnement sur le trottoir.

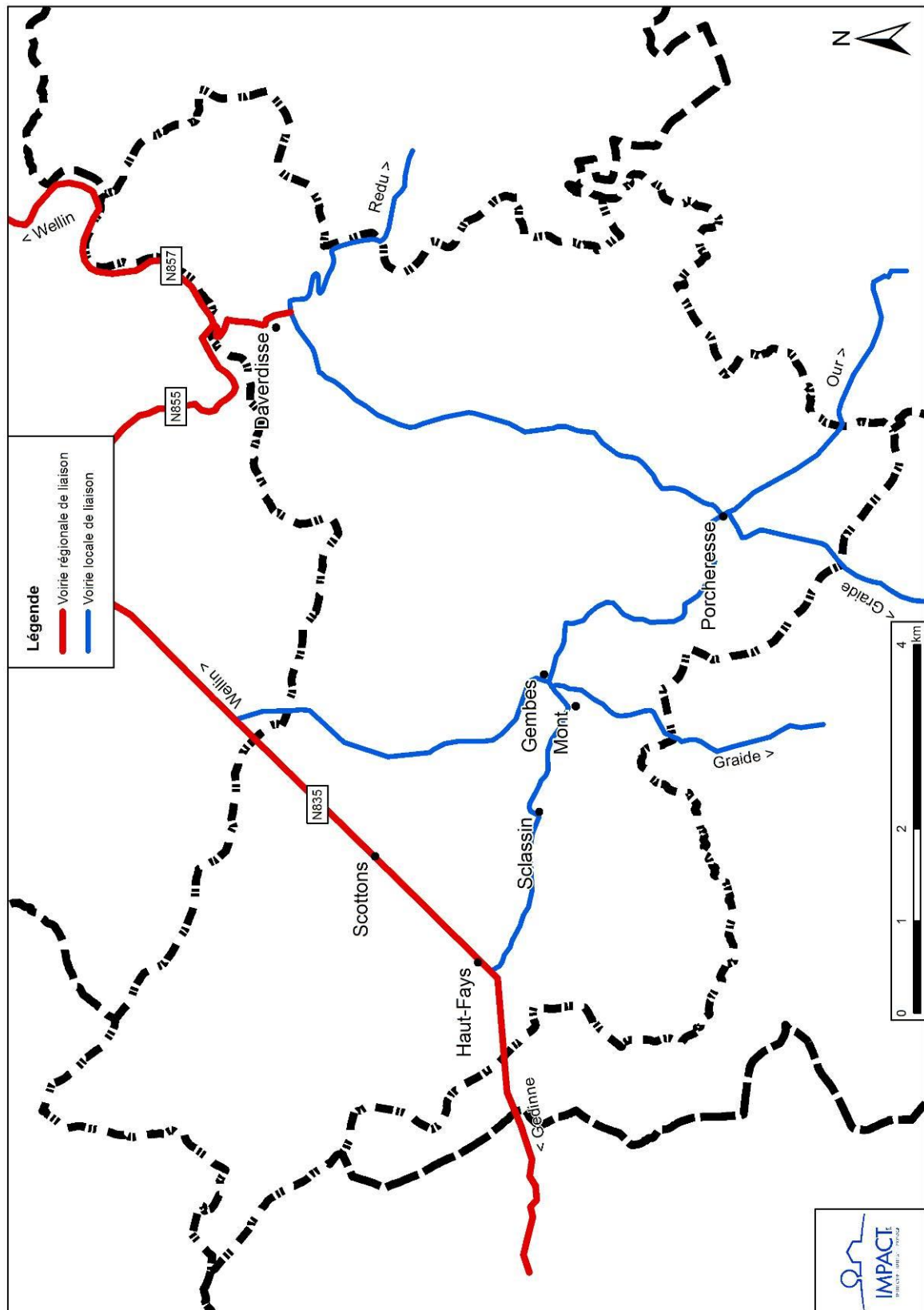
2.14.2.3. Sécurité routière

La principale problématique en matière de sécurité concerne la traversée du village d'Haut-Fays (et du hameau des Scottons) par la N835. Sa configuration en longue ligne droite incite les automobilistes à des vitesses relativement élevées (confirmées par différents relevés de police), d'autant plus que les entrées d'agglomération sont peu perceptibles (sorties de la forêt). Pour remédier à ce problème, des aménagements sécuritaires ont été partiellement réalisés au niveau du centre d'Haut-Fays (trottoirs, îlot central, etc). Une seconde phase d'aménagement est prévue.



D'autres endroits problématiques sont également recensés principalement le long des voiries de liaison. A titre d'exemple, on peut citer la rue de Burnaifontaine à Haut-Fays, la rue du Chênai à Porcheresse, l'ancien chemin de Wellin à Haut-Fays, etc. Toutefois, il s'agit ici plutôt d'un sentiment d'insécurité routière plutôt qu'une situation accidentogène.

Figure 45 : Réseau routier



2.14.3. Déplacements en commun

Commune rurale relativement excentrée, Daverdisse souffre d'un déficit de l'offre en transports en commun.

2.14.3.1. Réseau SNCB

La commune de Daverdisse est bordée à l'extrême Ouest par la ligne SNCB 166 « Dinant – Bertrix » qui permet également des connexions vers des lignes plus importantes (162 « Namur – Luxembourg » et 154 « Namur – Dinant ») mais ne possède pas d'arrêt sur son territoire.

Les gares les plus proches sont Gedinne-Station (depuis Daverdisse, Gembes et Haut-Fays) et Graide-Station (depuis Porcheresse), ces deux lignes étant situées sur la ligne 166. La cadence est d'en moyenne 1 train toutes les deux heures dans les deux sens.

Les gares régionales situées sur la ligne 162 les plus proches sont Libramont-Chevigny et Ciney.

2.14.3.2. Réseau TEC

Le réseau TEC se résume à deux lignes essentiellement structurées en fonction des horaires scolaires :

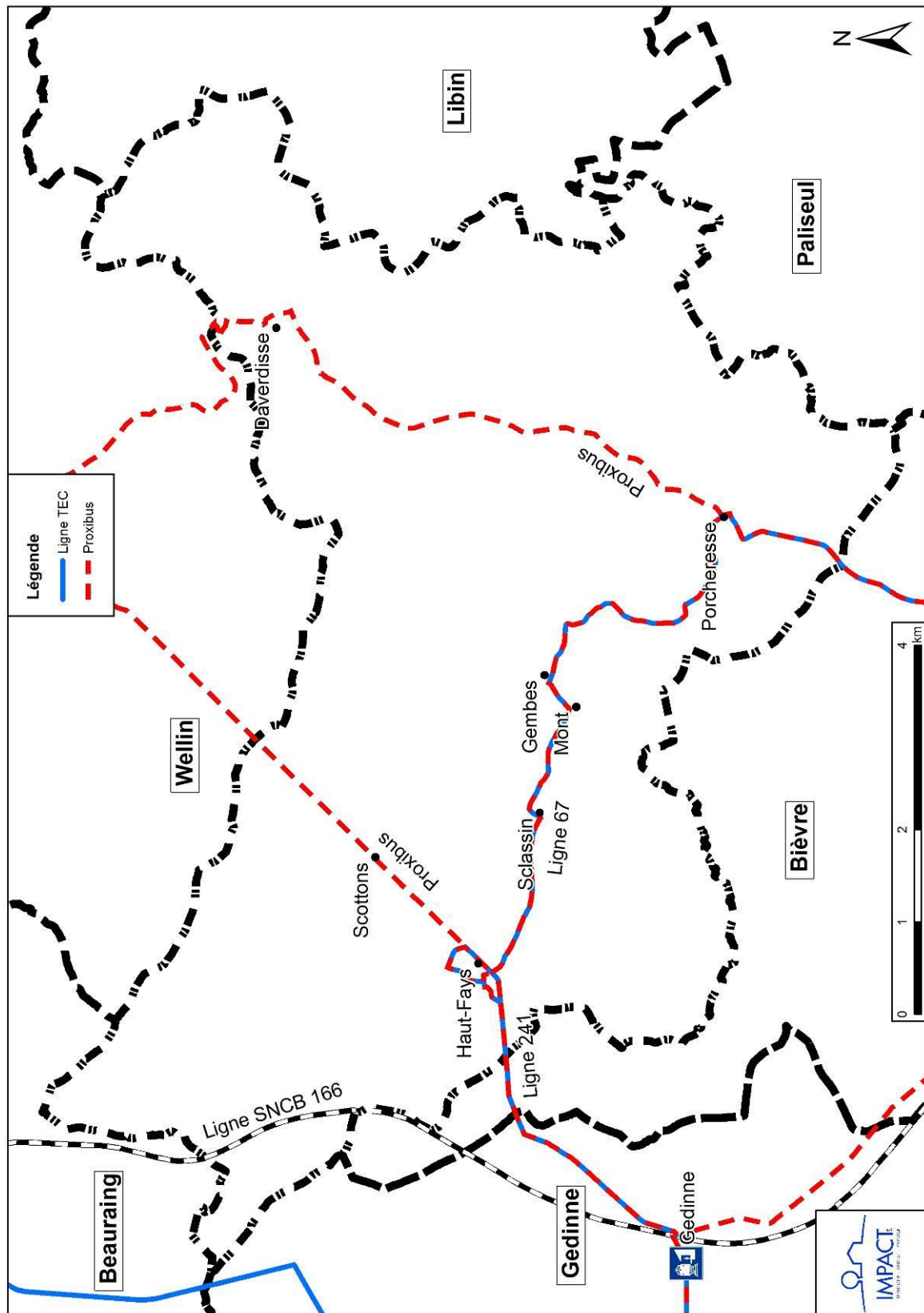
- Ligne 67 « Gedinne – Paliseul – Bouillon ». Il s'agit d'un bus scolaire (circulant uniquement les jours d'école). Les villages desservis sont Gembes, Haut-Fays, Mont, Porcheresse et Sclassin. Les fréquences sont d'un bus le matin et d'un bus l'après-midi. Elle permet notamment de rejoindre Gedinne, Gedinne-Station, Graide-Station et l'école secondaire de Carlsbourg.
- Ligne 241 « Beauraing – Gedinne – Bouillon ». Les bus ne circulent pas les week-ends et les jours fériés. Seul le village d'Haut-Fays est desservi par cette ligne. Deux bus le matin permettent de rejoindre notamment les écoles de Beauraing et les gares de Gedinne et Beauraing. Deux bus l'après-midi permettent le retour.



Notons que le village de Daverdisse et le hameau des Scottons ne sont desservis par aucune de ces deux lignes TEC.

Un Proxibus est également actif sur la commune. Il s'agit d'un service de proximité du TEC en partenariat avec les communes qui vise à améliorer la mobilité dans les communes plus faiblement ou moins fréquemment desservies. Outre la desserte des écoles communales, différents circuits réguliers permettent de rejoindre à des jours fixes Beauraing-Givet, Bertrix et Wellin. Ce service dessert l'ensemble des villages.

Figure 46 : Réseau de transports en commun



2.14.4. Déplacements lents

Le vocable « déplacements lents » regroupe différentes catégories d’usagers : les piétons bien sûr mais aussi les cyclistes, cavaliers, etc. Ils sont qualifiés également d’« usagers faibles », mais parmi eux, certains le sont plus que d’autres : jeunes enfants, à pied ou en vélo, personnes âgées, jeunes parents avec poussette, personnes à mobilité réduite, etc.

Les déplacements effectués par les « usagers faibles » peuvent être classés en deux catégories :

- Les déplacements utilitaires. Ils permettent de rejoindre différents « pôles » tels que les écoles, les arrêts de bus, l’administration communale, les commerces de proximité, les infrastructures culturelles et sportives, etc.
- Les déplacements de loisirs. Il s’agit des promenades, généralement en dehors des centres.

Vu le caractère rural de la commune, les déplacements utilitaires y sont limités. Il s’agit quasi exclusivement de déplacements vers les écoles et le centre administratif. Les conditions générales de circulation sont globalement bonnes, du fait de la circulation automobile limitée. Toutefois, certains axes plus fréquentés le long des voiries régionales ou de liaison peuvent être plus insécurisants pour les usagers faibles. Des trottoirs sont aménagés par endroits, notamment partiellement le long de la N835 dans le centre du village d’Haut-Fays et à Porcheresse (rue du Château).

Les déplacements de loisirs sont quant à eux bien développés avec 19 promenades pédestres balisées, 3 promenades VTT balisées et un pré-RAVeL entre Porcheresse (Les Rives) et Daverdisse (Le Moulin).

2.14.5. Analyse synthétique des constats

Forces

- Les gares les plus proches sont Gedinne-Station (depuis Daverdisse, Gembes et Haut-Fays) et Graide-Station (depuis Porcheresse) mais situées sur une ligne secondaire (166).
- Un Proxibus est également actif sur la commune.
- Les déplacements de loisirs sont bien développés avec 19 promenades balisées, 3 promenades VTT balisées et un pré-RAVeL entre Porcheresse (Les Rives) et Daverdisse (Le Moulin).

Faiblesses

- Daverdisse présente une position relativement excentrée par rapport aux polarités territoriales ainsi que par rapport aux axes majeurs de communication.
- La principale problématique en matière de sécurité concerne la traversée du village d'Haut-Fays (et du hameau des Scottons) par la N835. Des aménagements sécuritaires ont été partiellement réalisés au niveau du centre d'Haut-Fays.
- D'autres endroits problématiques sont également recensés principalement le long des voiries de liaison. Toutefois, il s'agit ici plutôt d'un sentiment d'insécurité routière plutôt qu'une situation accidentogène.
- Daverdisse souffre d'un déficit de l'offre en transports en commun. Le réseau TEC se résume à deux lignes essentiellement orientées vers les horaires scolaires (ligne 67 « Gedinne - Paliseul - Bouillon » et ligne 241 « Beauraing - Gedinne - Bouillon »). Le village de Daverdisse et le hameau des Scottons ne sont desservis par aucune de ces deux lignes TEC.
- Vu le caractère rural de la commune, les déplacements utilitaires y sont limités. Certains axes plus fréquentés le long des voiries régionales ou de liaison peuvent être plus insécurisants pour les usagers faibles.

Problématiques majeures

- Une mobilité fortement dépendante de la voiture vu le caractère rural et la position excentrée du territoire.

Ressources spécifiques

- Des initiatives existantes ou à mener en faveur d'une mobilité alternative.

2.15. L'aménagement du territoire

2.15.1. Structure d'encadrement

La commune de Daverdisse fait partie du territoire d'actions de la **Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne (MUFA)**. La MUFA propose entre autres des formations à destination des membres du personnel communal et des élus locaux, principalement dans le domaine de l'urbanisme, organise régulièrement (trois à quatre fois par an) des rencontres avec un représentant de la DGO4 d'Arlon qui intervient alors sur les sujets d'actualité et intervient également à la demande au sein des CCATM pour dispenser des formations ou conférences sur des sujets précis.

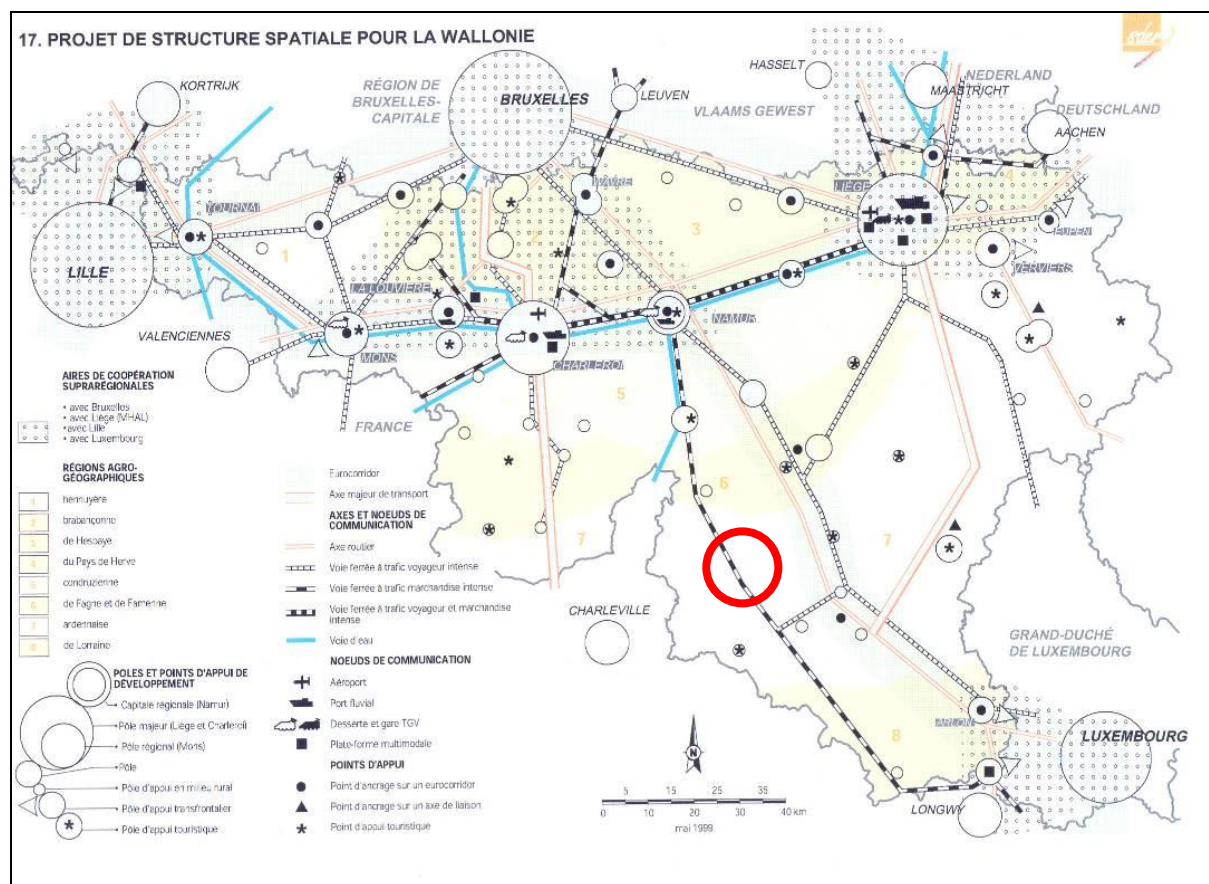
2.15.2. Schéma de Développement de l'Espace Régional

Datant de 1999, le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER)²⁶ est un instrument de conception de l'aménagement du territoire wallon. Il s'agit d'un document transversal et évolutif. Il oriente les révisions des plans de secteur et sert de référence pour les décisions concernant l'habitat, le cadre de vie, les déplacements, l'implantation des activités économiques, l'urbanisme, la conservation des milieux naturels...

Le projet de structure spatiale défini dans le cadre du SDER ne mentionne rien de particulier pour la commune de Daverdisse. Différents pôles gravitent autour de la commune à des distances plus ou moins importantes. Elle est bordée à l'extrême Ouest par une ligne de chemin de fer à trafic marchandise intense (ligne Athus-Meuse). Daverdisse se situe dans la région agro-géographique de l'Ardenne). Le SDER précise que *« l'Ardenne est généralement présentée comme emblématique de l'espace rural wallon. Elle offre une faible densité d'urbanisation, de vastes superficies de pâturages et de bois, des sites d'intérêt écologique et des paysages spécifiques. La vocation touristique de cette région n'est plus à démontrer. La richesse et les contrastes du milieu naturel, la présence de pôles historiques et de loisirs doivent pouvoir s'appuyer sur quelques pôles ruraux pour lesquels il convient de poursuivre l'amélioration de la qualité du cadre de vie et des espaces publics »*.

²⁶ Dans le projet de révision du SDER (non aboutie), Daverdisse y figure comme point d'appui touristique.

Figure 47 : Projet de structure spatiale pour la Wallonie – Extrait du SDER (1999)



2.15.3. Plan de secteur

2.15.3.1. Généralités

La commune de Daverdisse est reprise au plan de secteur « Bertrix-Libramont-Neufchâteau » (arrêté du 05/12/1984). Les zones non urbanisables représentent pratiquement 95 % du territoire, la seule zone forestière concernant 70 % de la superficie communale. La zone agricole couvre quant à elle 23,7 % du territoire communal. La zone d'habitat à caractère rural s'élève à 265 ha (4,7 % du territoire communal).

Tableau 21 : Répartition des affectations du plan de secteur

Zones	Superficie (ha)	%
Zone d'habitat à caractère rural	265	4,7
Zone de services publics et d'équipements communautaires	1	0,0
Zone de loisirs	7	0,1
Zone d'activité économique	8	0,1
Zone d'extraction	20	0,4
Zones urbanisables	301	5,3
Zone d'aménagement communal concerté	15	0,3
Zone agricole	1346	23,7
Zone forestière	3982	70,0
Zone d'espaces verts	6	0,1
Zone naturelle	29	0,5
Plan d'eau	12	0,2
Zones non urbanisables	5375	94,4
TOTAL	5691	100,0

Graphique 44 : Répartition des affectations du plan de secteur

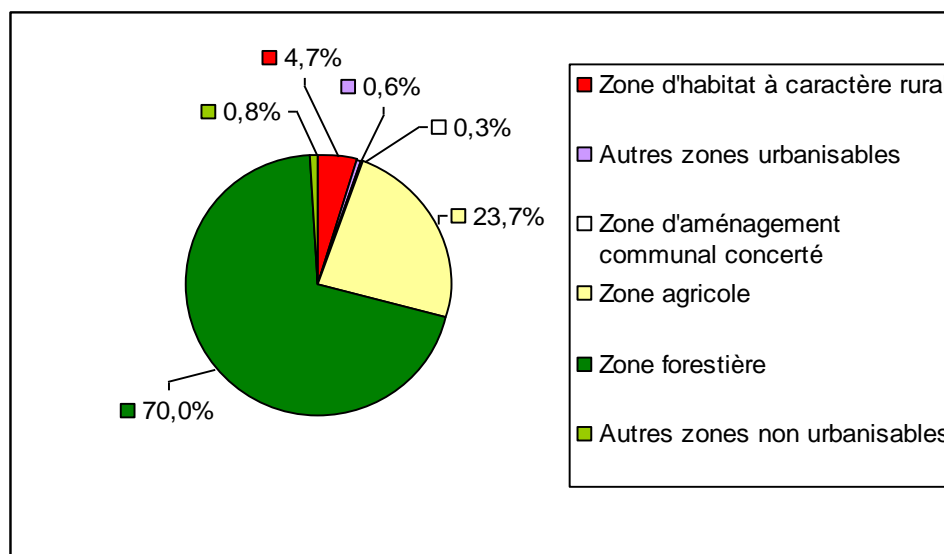
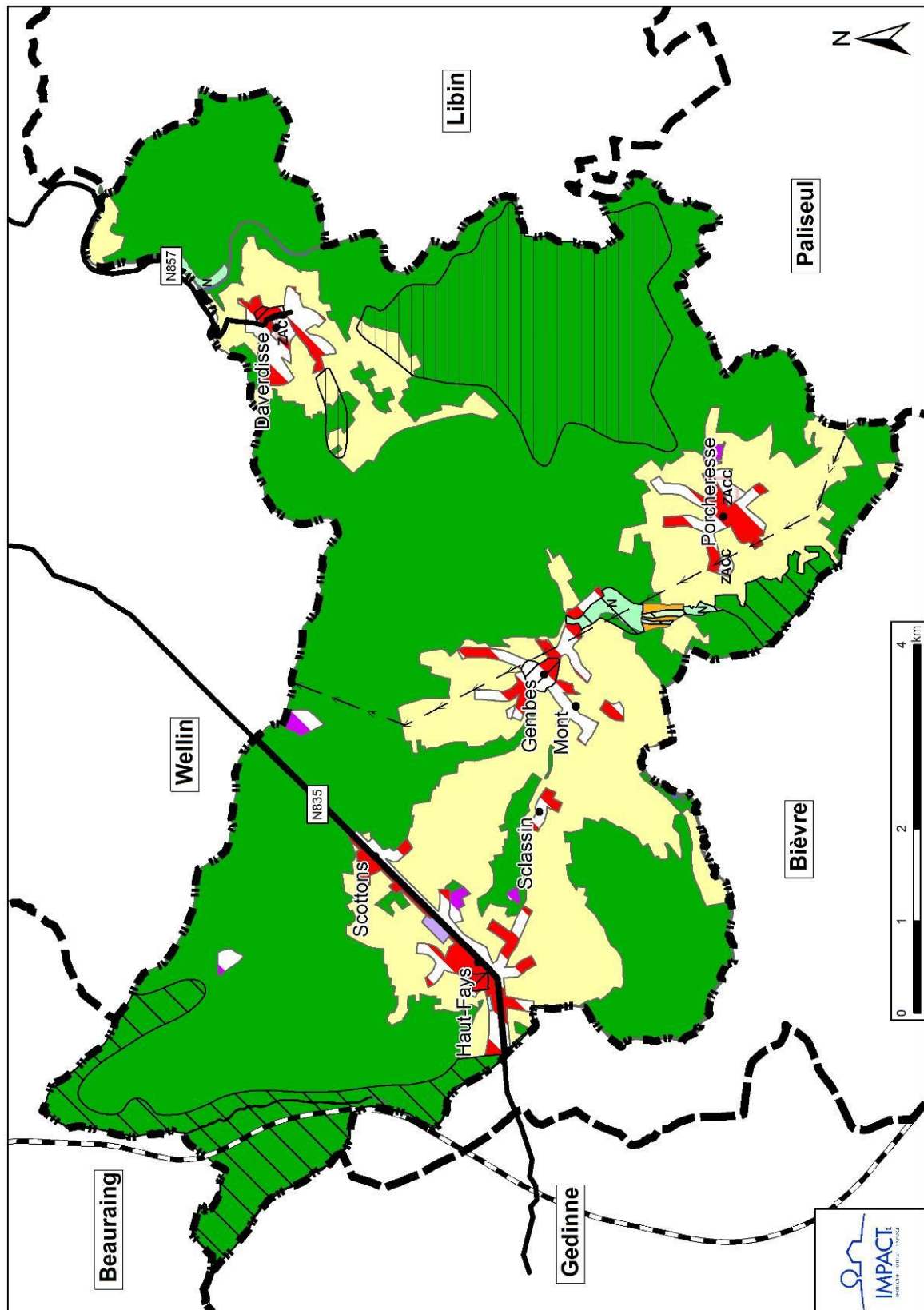


Figure 48 : Plan de secteur



2.15.3.2. Affectations

Zone d’habitat à caractère rural

D’une superficie totale de 264,5 ha, les zones d’habitat à caractère rural sont au nombre de 7 :

- Haut-Fays – Scottons – 99 ha.
- Gembes – Mont – 56 ha.
- Daverdisse – 48 ha.
- Porcheresse – 45 ha.
- Sclassin – 7 ha.
- Pont des Gades (Est de Gembes) – 5 ha.
- Sodumont (Sud de Gembes) – 4 ha.

Généralement centrées sur le noyau ancien des villages, les zones présentent toutefois un développement linéaire le long des voies d’accès qui peut être relativement important. C’est le cas notamment le long de la N835 entre Haut-Fays et Scottons. Ce développement linéaire a des répercussions diverses : impact paysager, coût d’entretien des infrastructures et de gestion des services, problématique de sécurité routière, etc.

Au contraire, les zones de Sclassin et, dans une moindre mesure, de Daverdisse restent assez compactes. Pour Daverdisse, les extensions se font de manière plus concentrique mais sur le versant Ouest (versant opposé à l’implantation du noyau ancien). Pour Sclassin, les développements sont très limités.

Zone de services publics et d’équipements communautaires

Une seule zone de services publics et d’équipements communautaires est reprise au plan de secteur. Il s’agit du cimetière d’Haut-Fays.

Zone de loisirs

Trois petites zones de loisirs sont présentes dans la vallée de l’Almache. L’une d’entre elles est occupée très partiellement par quelques chalets. Bien que situées le long du pré-RAVeL, leur configuration rend délicate leur mise en œuvre.

Une quatrième zone concerne le Moulin de Daverdisse et reprend le site de l’hôtel-restaurant. Elle s’étend également quelque peu sur la commune voisine de Wellin.

Zone d'activité économique mixte

Deux zones d'activité économique mixte sont présentes sur le territoire communal. La première est située à Haut-Fays le long de la N835. Elle correspond à une ancienne exploitation de kaolin. La seconde est localisée sur les hauteurs du village de Porcheresse. Non occupée, elle a été inscrite dans une perspective de valorisation de l'eau de source. Un périmètre de reconnaissance économique (introduit par Idelux et arrêté le 17/08/1978) y est associé.

Vu leurs caractéristiques (localisation, ancienne exploitation, etc), aucune de ces zones n'offre un potentiel intéressant.

Zone d'extraction

Plusieurs zones d'extraction sont recensées. Elles correspondent généralement à des anciennes carrières ou des anciennes exploitations de kaolin. On les retrouve principalement autour du village d'Haut-Fays.

Zone d'aménagement communal concerté

La commune de Daverdisse compte trois zones d'aménagement communal concerté (ZACC) pour une superficie totale de 15 ha :

- 2 zones sur Porcheresse (« Chênai » 6,83 ha et « Moulin » - 2,91 ha).
- 1 zone sur Daverdisse (4,90 ha).

Ces zones sont « sans affectation » et constituent des réserves foncières que la commune pourra éventuellement mettre en œuvre. Pour urbaniser ce type de zone (créer une zone d'habitat, une zone d'activité économique...), il faut réaliser un rapport urbanistique et environnemental qui doit démontrer les besoins en terrains urbanisables, déterminer des options d'aménagement et proposer des recommandations environnementales. Il convient de noter que la mise en œuvre de ces zones devra se faire de manière stratégique, cohérente et raisonnée.

La ZACC « Chênai » à Porcheresse est déterminée par la rue de Redu au Nord et la rue du Chênai à l'Ouest. Sa localisation est relativement intéressante en contact avec le noyau villageois et à proximité de l'école.

Au contraire, la ZACC « Moulin » occupe une position excentrée en dehors du noyau d'habitat et son impact paysager est non négligeable. Sa mise en œuvre même à long terme ne semble donc pas opportune.

Bien que située en rapport avec le noyau villageois et présentant une forme compacte, la ZACC de Daverdisse présente des contraintes topographiques relativement contraignantes (pente moyenne supérieure à 15 %).

Zones non urbanisables

Au plan de secteur, la zone forestière occupe la très grande majorité (70 %) du territoire communal. Elle concerne principalement les grands massifs forestiers. La zone agricole se concentre principalement autour des villages. Des zones naturelles soulignent la vallée de l'Almache et celle de la Lesse. Les zones d'espaces verts sont peu représentées.

Périmètres

Les centres anciens de Daverdisse, Gembes et Haut-Fays sont repris comme périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique. La vallée de l'Almache ainsi que la forêt au Nord-Ouest d'Haut-Fays sont soulignées par des périmètres d'intérêt paysager. Notons également que d'importants périmètres de réservation sont inscrits dans les environs de Daverdisse.

2.15.3.3. Potentiel foncier

Le plan de secteur offre un potentiel important de développement pour la zone d'habitat à caractère rural. En effet, plus de 40 % de la superficie totale des zones d'habitat à caractère rural sont encore disponibles, soit plus de 110 ha. Hormis pour Sclassin dont le développement est contenu, les disponibilités sont importantes sur l'ensemble des villages. A ce potentiel foncier, il convient d'ajouter les réserves offertes par les ZACC qui ne sont pas négligeables (plus de 10 ha).

Il convient toutefois de relativiser les chiffres énoncés. Tout d'abord, il s'agit d'un potentiel théorique qui ne tient pas compte de la constructibilité des terrains (relief, zone humide, etc) et du niveau d'équipement (voirie, égouttage, etc). Il ne traduit pas non plus la volonté des propriétaires de vendre leur bien (phénomène de rétention foncière).

Tableau 22 : Potentiel foncier en zone d'habitat à caractère rural et en zone d'aménagement communal concerté (ZACC)

Village	Zone d'habitat à caractère rural			ZACC	
	Superficie totale	Superficie disponible	% disponible	Superficie totale	Superficie disponible
Haut-Fays - Scottons	99,09	41,67	42,05	/	/
Gembes - Mont	64,90	30,39	46,83	/	/
Porcheresse	45,40	18,96	41,76	9,74	8,69
Daverdisse	48,01	19,43	40,47	4,90	2,06
Sclassin	7,10	2,10	29,58	/	/
Total	264,50	112,55	42,55	14,64	10,75

Les réserves foncières de Daverdisse se concentrent principalement sur le versant Ouest du village avec la présence d'une plaque relativement importante.

Sur le village de Gembes, les disponibilités foncières se répartissent principalement en extérieur de village le long des voies de communication. Il existe également une réserve foncière (difficilement urbanisable) à l'arrière des chalets présents dans la zone du Pont des Gades. Au Sud du village, la zone de Sodumont offre encore des possibilités de construction avec un impact paysager non négligeable.

Pour le village d'Haut-Fays, beaucoup de terrains libres se situent le long de la N835, ce qui risque d'accentuer la problématique du développement linéaire le long de cet axe de circulation importante. Un potentiel foncier intéressant est par contre situé à proximité du noyau villageois et de l'école (entre les rue de Wellin, de Vonêche et Nouvelle). Appartenant à la société de logements Ardenne et Lesse, cet intérieur d'îlot a fait l'objet d'un permis de lotir mais n'a jamais été mis en œuvre. Le pourtour est en cours d'urbanisation (voir ancrage communal).

Le potentiel foncier sur Porcheresse s'étale linéairement le long des voies d'accès mais il existe également une zone relativement compacte et bien située formée par la rue de Graide et la rue Culot de Lahaut.

Le potentiel de développement de Sclassin reste très limité et cohérent par rapport à la structure du hameau.

Figure 49 : Potentiel foncier – Daverdisse

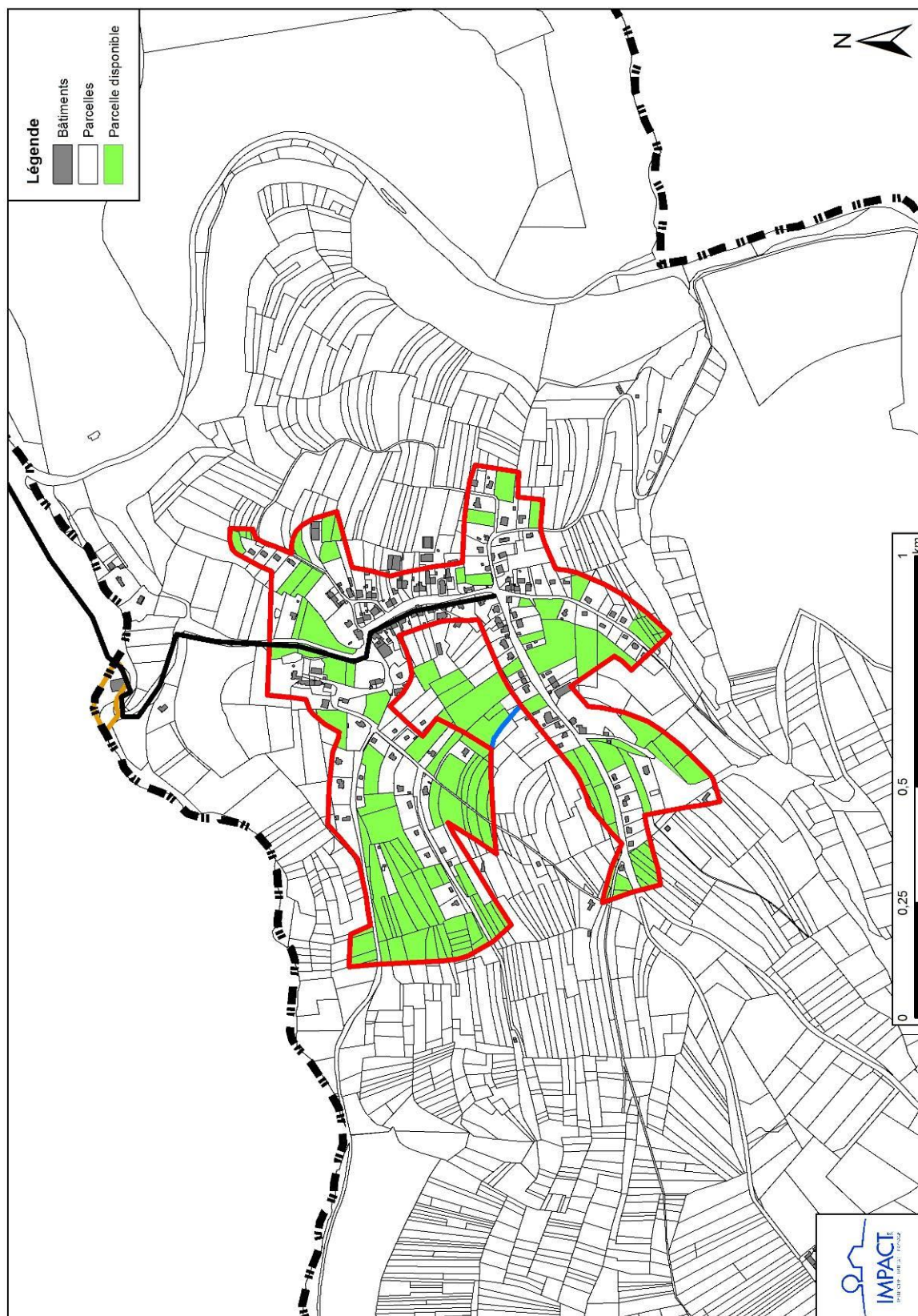


Figure 50 : Potentiel foncier – Gembes et Mont

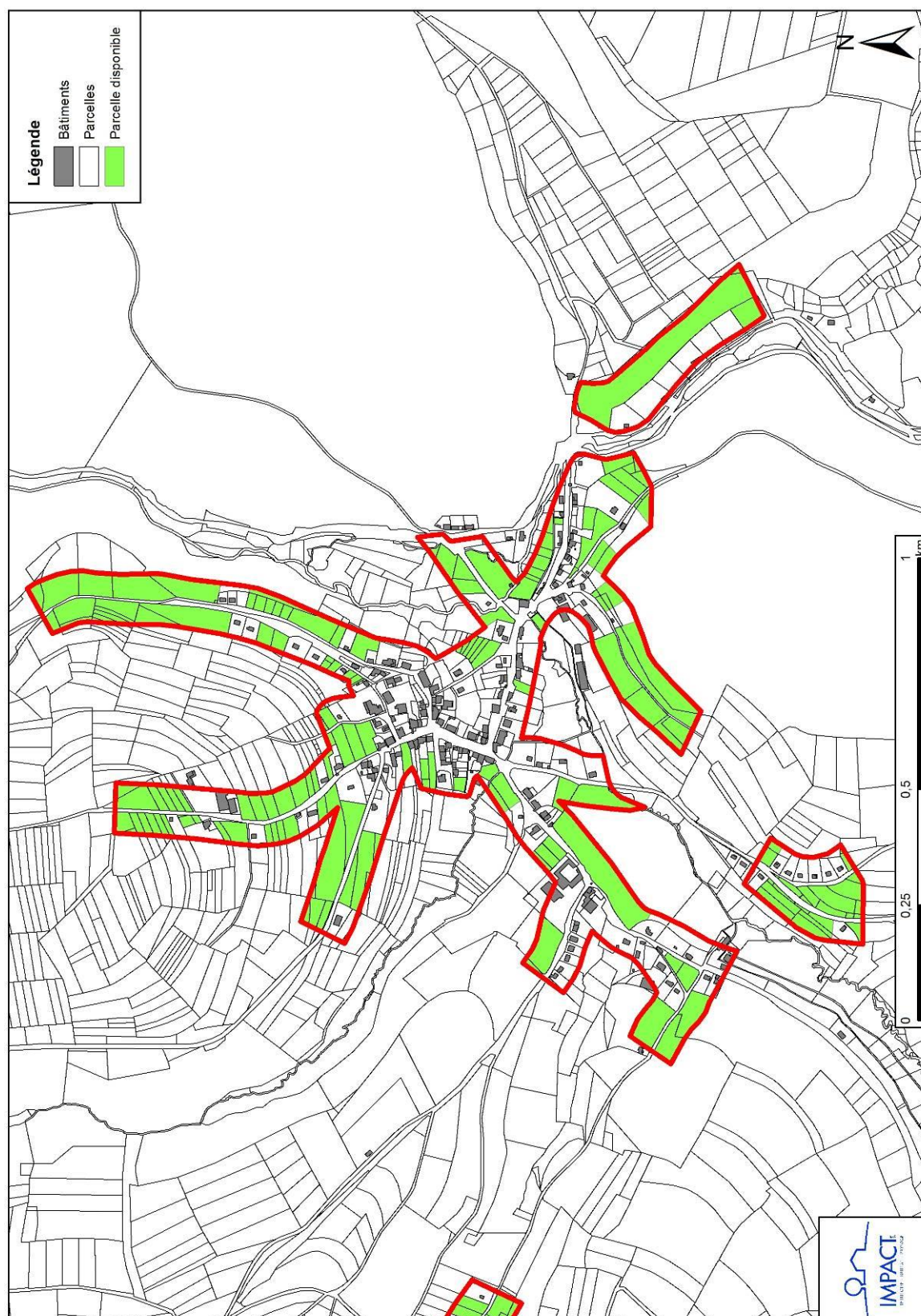


Figure 51 : Potentiel foncier – Haut-Fays, Scottons et Sclassin

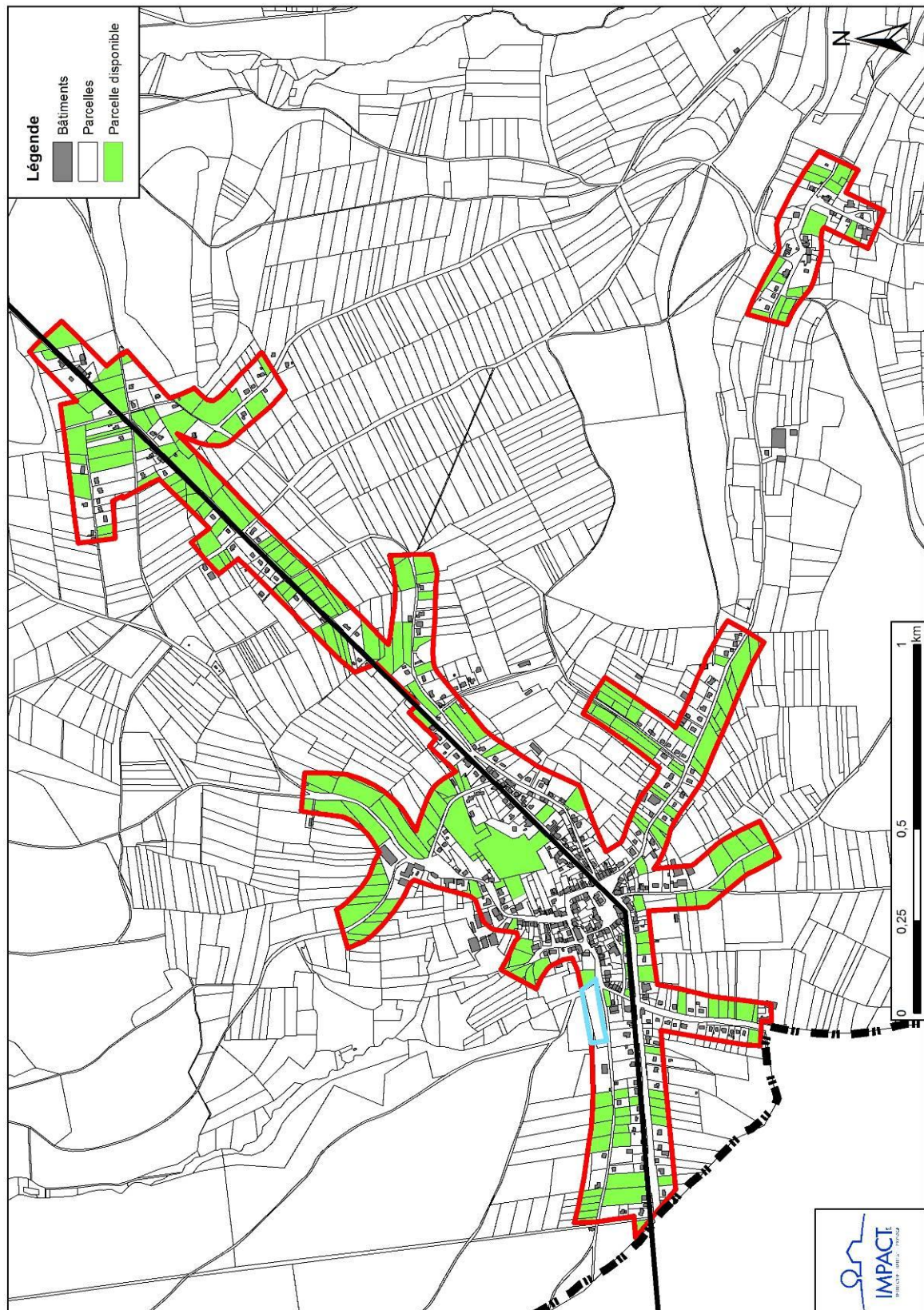
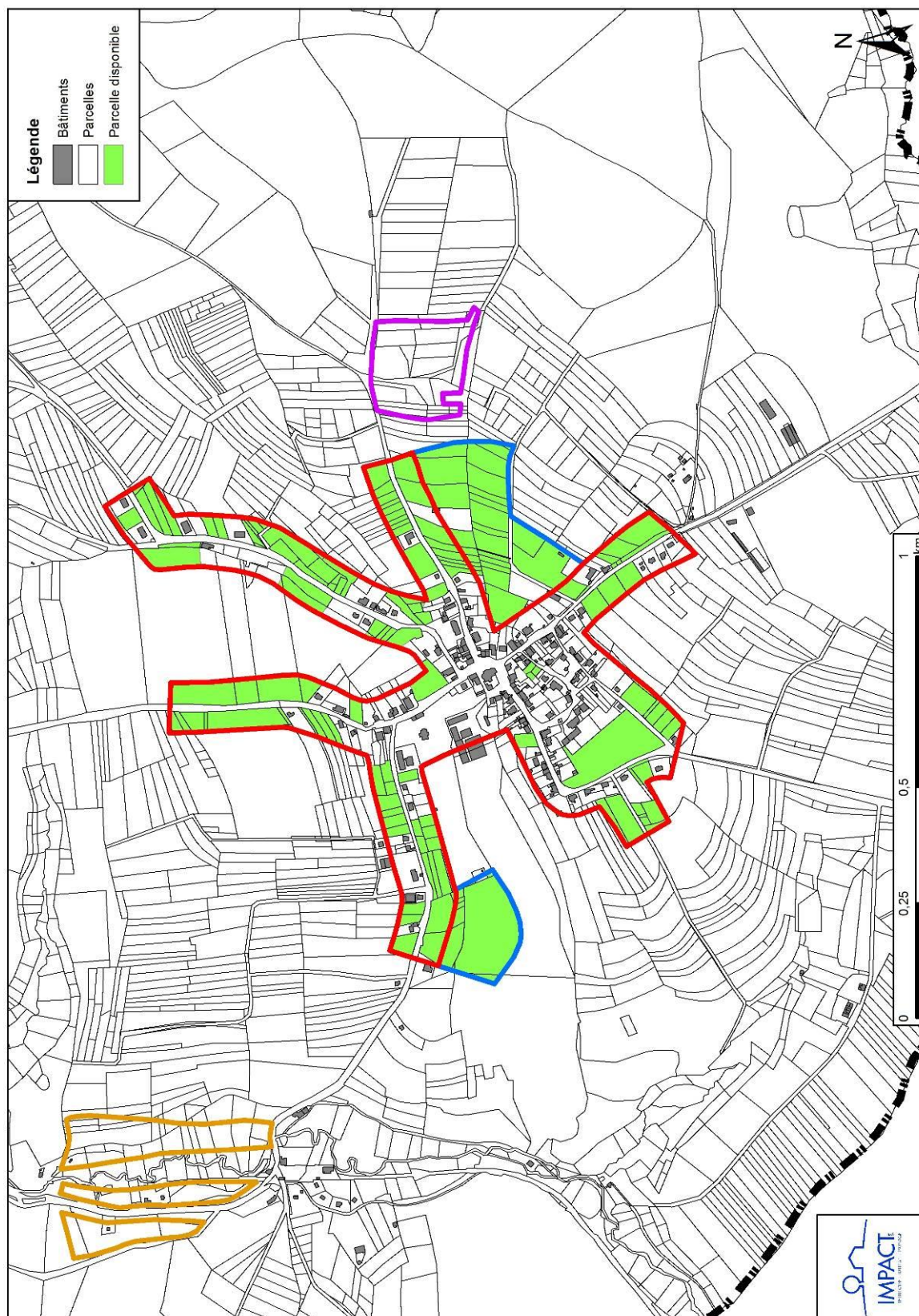


Figure 52 : Potentiel foncier – Porcheresse



2.15.4. Analyse synthétique des constats

Forces

- La commune de Daverdisse fait partie du territoire d'actions de la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne.
- Les zones non urbanisables du plan de secteur représentent pratiquement 95 % du territoire, la seule zone forestière concernant 70 % de la superficie communale. La zone agricole couvre quant à elle 23,7 % du territoire communal.
- Les zones d'habitat à caractère rural représentent une superficie totale de 264,5 ha. La commune de Daverdisse compte également trois zones d'aménagement communal concerté (ZACC) pour une superficie totale de 15 ha (2 sur le village de Porcheresse et 1 sur le village de Daverdisse).
- Le plan de secteur offre un potentiel important de développement pour la zone d'habitat à caractère rural. En effet, plus de 40 % de la superficie totale des zones d'habitat à caractère rural sont encore disponibles, soit plus de 110 ha.

Faiblesses

- Commune rurale, Daverdisse ne joue aucun rôle dans le projet de structure spatiale défini dans le cadre du SDER, outil d'orientation du développement territorial wallon. Toutefois, dans le projet non abouti de révision, elle figure comme point d'appui touristique.
- Généralement centrées sur le noyau ancien des villages, les zones d'habitat à caractère rural présentent toutefois un développement linéaire le long des voies d'accès qui peut être relativement important.
- Le potentiel foncier en zone de loisirs ou en zone d'activité économique est très limité, voire inexistant.

Problématiques majeures

- Une absence d'outils pour une gestion durable du territoire.

Ressources spécifiques

- Un potentiel permettant d'envisager un développement cohérent du territoire.

2.16. Les équipements

2.16.1. Réseau d'égouttage

La commune de Daverdisse fait partie du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) de la Lesse (10 novembre 2005). L'assainissement des eaux usées est géré par l'intercommunale AIVE.

Il existe trois types de zones d'assainissement :

- La zone à régime d'assainissement collectif. Ce sont des zones dans lesquelles il y a ou il y aura des égouts qui doivent être reliés à des stations d'épuration collectives.
- La zone à régime d'assainissement autonome. Ce sont des zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petites collectivités, l'épuration des eaux usées.
- Les zones transitoires qui n'ont pu encore être classées pour différentes raisons mais auxquelles seront attribuées soit le régime collectif, soit le régime autonome.

La majorité du territoire est reprise en zone d'assainissement collectif (Gembes, Haut-Fays et Porcheresse). A l'intérieur de ces villages quelques zones plus excentrées ont été classées en zone d'assainissement autonome. Le hameau de Sclassin est également repris en zone d'assainissement autonome. Le village de Daverdisse est quant à lui classé en zone d'assainissement transitoire (demande en cours de modification en assainissement collectif).

Deux stations d'épuration sont actuellement en service sur le territoire :

- Haut-Fays « Wimbe » - 500 EH - Année de mise en service : 1997.
- Haut-Fays « Sclassin » - 500 EH - Année de mise en service : 1998.

Deux autres stations d'épuration sont également prévues, l'une pour le village de Gembes (300 EH), l'autre pour le village de Porcheresse (400 EH). Leur réalisation n'est pas encore programmée.



2.16.2. Distribution d'eau

Le réseau de distribution d'eau est géré par la SWDE.

Plusieurs captages de distribution publique sont présents sur le territoire communal mais aucune zone de prévention n'a été encore officiellement arrêtée. Certains d'entre eux ne sont plus actifs actuellement.

A côté de ces captages de distribution publique, on recense des captages à usage privé, principalement utilisés dans le cadre d'exploitations agricoles.

2.16.3. Distribution d'électricité et de télédistribution

La distribution de l'électricité est gérée par ORES et la télédistribution par VOO.

2.16.4. Télécommunication

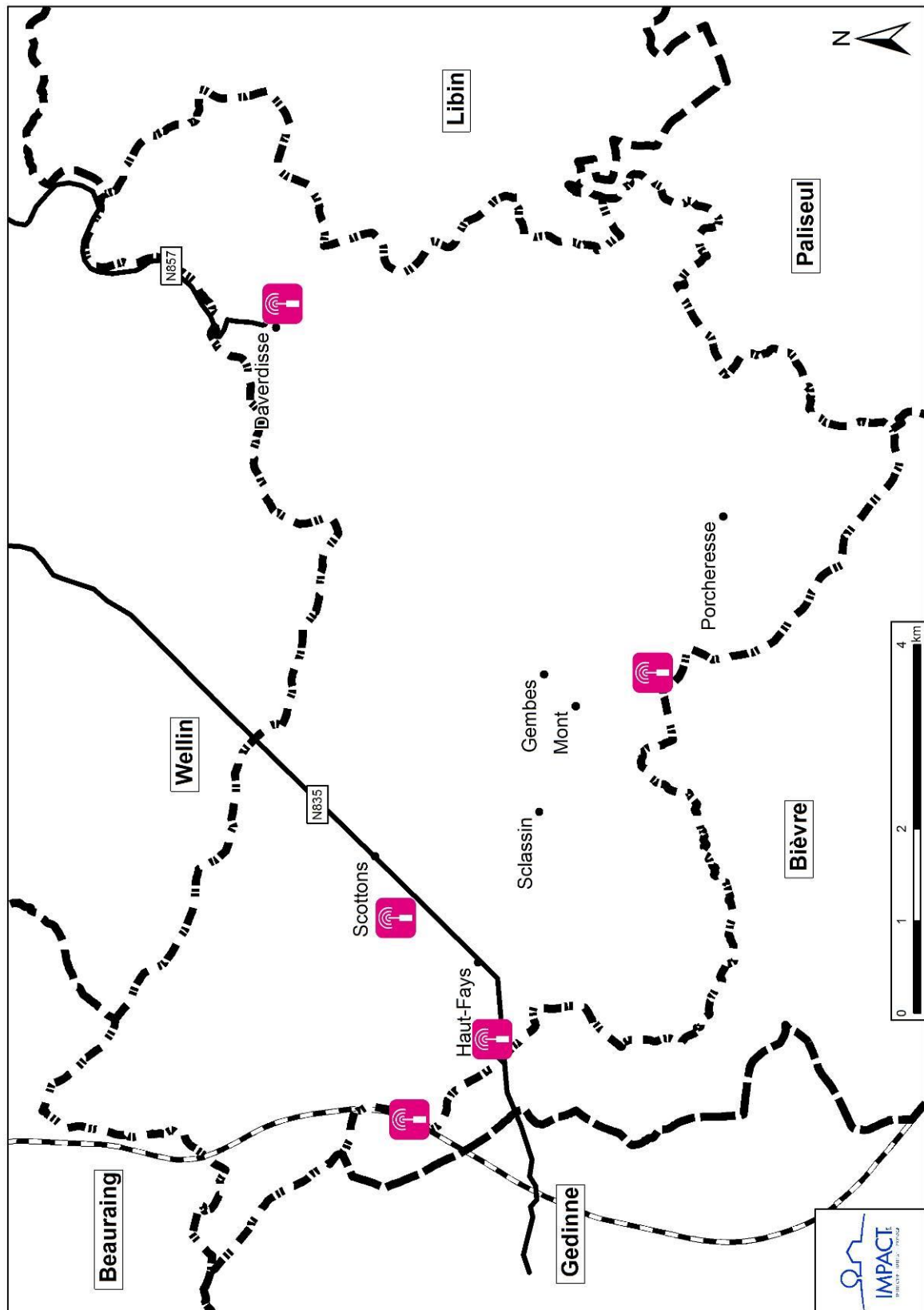
Le réseau téléphonique est géré par l'opérateur Proximus. De manière générale, la couverture du territoire communal par les différents réseaux de télécommunication (téléphonie, GSM, ADSL...) est assez faible. En effet, certaines portions du territoire souffrent d'un déficit en possibilité de connexions Internet ou de téléphonie mobile.

Au total, 5 antennes GSM sont situées sur le territoire communal.

Notons également que 2 antennes de télécommunication sont présentes à Haut-Fays (la première à proximité des ateliers communaux et la seconde à côté du parc à conteneurs) auxquelles on peut également ajouter une antenne militaire.



Figure 53 : Localisation des antennes GSM



2.16.5. La gestion de déchets

La gestion des déchets est assurée par l'intercommunale AIVE-IDELUX.

Un parc à conteneurs est situé à Haut-Fays. Les déchets ménagers sont collectés de manière sélective grâce au système duo-bac.



En 2012, la production totale de déchets a diminué de 10 % par rapport à 2011. Etablie à 584 kg/EH, elle se situe sous la moyenne observée sur l'ensemble de la zone d'action de l'AIVE (605 kg/EH/an). Globalement, 97 % des déchets collectés ont été recyclés ou valorisés et 3 % ont été éliminés en centre d'enfouissement technique (CET). Ce résultat est possible grâce à la gestion multifilière des déchets menée en phase avec la politique européenne qui privilégie la prévention, le tri, le recyclage et la valorisation énergétique.

La collecte en porte-à-porte de la fraction résiduelle et de la matière organique représente 17 % de la production totale des déchets. D'une manière générale, on constate que la qualité du tri dans les duo-bacs est fortement améliorable (présence de bouteilles et flacons en plastiques, emballages métalliques et de cartons à boissons dans la fraction résiduelle, présence de matière organique dans la fraction résiduelle, présence de trop nombreux contaminants non compostables dans la matière organique, matière organique emballée dans des sachets en plastiques, etc).

Le solde des déchets (83 % de la production totale) est récolté au parc à conteneurs d'Haut-Fays, lors des 6 ramassages en porte-à-porte des papiers-cartons, aux 5 sites de bulles à verre et lors des 2 ramassages en porte-à-porte des encombrants non recyclables. Les taux de captages des déchets recyclables sont globalement élevés à l'exception du papier/carton et des bouteilles et flacons en plastique.

En conclusion, la situation globale de la commune de Daverdisse peut être qualifiée de satisfaisante.

2.16.6. La gestion énergétique

2.16.6.1. Consommation énergétique des bâtiments communaux²⁷

De manière générale, les bâtiments communaux (églises, écoles, etc) sont anciens et leur niveau d'isolation est faible, voire nul. Ils sont exclusivement chauffés au mazout (chaudières principalement). Les consommations annuelles sont de l'ordre de 77.000 litres de mazout pour l'ensemble des bâtiments communaux, avec comme plus grands consommateurs l'administration communale (13.000 litres) et l'école d'Haut-Fays (11.500 litres). Bien qu'il manque quelques informations, la consommation électrique annuelle des bâtiments communaux s'élève quant à elle à +/- 111.000 kWh.

Les consommations importantes en chauffage sont :

- Maison communale.
- Ecoles.
- Culture et Sports.
- Eglises.

Au niveau de l'électricité, les consommations les plus importantes sont :

- Service Travaux.
- Ecoles.

2.16.6.2. Actions menées

Impliquée dans une démarche proactive, la commune a déjà mené toute une série d'actions visant à améliorer la situation énergétique :

- Installations photovoltaïques (2,7 kWc) pour la maison de village de Daverdisse.
- Installations photovoltaïques (2,4 kWc) pour la maison de village de Porcheresse.
- Remplacement de la chaudière fuel de l'église de Daverdisse par un générateur d'air chaud d'une puissance de 145 kW (gain de consommation de fuel de 507 l/an).
- Remplacement de la chaudière fuel de l'église de Porcheresse par un générateur d'air chaud d'une puissance de 118 kW (gain de consommation de fuel de 1.099 l/an).
- Remplacement de la chaudière fuel de 45kW de l'ancien presbytère de Gembes par une chaudière de 33 kW et isolation des murs extérieurs par un bardage isolant.
- Remplacement des équipements d'éclairage de voiries en période de fêtes de fin d'année. Les équipements traditionnels d'une puissance totale de 16 kW ont été remplacés par des luminaires LED d'une puissance de 1,9 kW.
- Remplacement des menuiseries extérieures à la Maison des Jeunes de Haut-Fays.

La commune a appliqué également le plan EPURE au réseau d'éclairage public, c'est-à-dire le remplacement de tous les luminaires trop énergivores par des appareils basse énergie. Cette action a permis une réduction de consommation de 17.310 kWh.

²⁷ Les données sont extraites de la check-list des données à fournir pour le calcul des émissions de CO₂ de la commune en préambule à l'établissement d'un plan d'actions – Année de référence : 2006 – Convention des Maires.

Par ailleurs, la commune a procédé à l'engagement d'une Conseillère en énergie qui combine la fonction complémentaire de Conseillère en logement.

2.16.6.3. Prime communale

La commune de Daverdisse a mis en place une prime communale à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie renouvelable. Les investissements éligibles à l'octroi d'une prime communale sont :

- L'installation de panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire : 250 € par bâtiment.
- L'installation de panneaux solaires photovoltaïques : 200 € par installation et par compteur EAN.
- L'isolation d'un bâtiment de plus de 10 ans :
 - Isolation du toit : 6 € par mètre carré en cas de pose par un entrepreneur agréé, 3 € par mètre carré dans les autres cas, avec un maximum de 500 € par bâtiment.
 - Isolation des murs : 5 € par mètre carré avec un maximum de 500 € par bâtiment.
 - Isolation des sols : 5 € par mètre carré avec un maximum de 500 € par bâtiment.
 - Placement de double vitrage : 10 € par mètre carré avec un maximum de 500 € par bâtiment.
 - Au total, le maximum cumulé des primes pour l'isolation d'un bâtiment est de 1.000 €.
- Isolation thermique dans le cas de la construction d'une maison unifamiliale ou d'un appartement :
 - Construction d'une maison unifamiliale neuve : 400 €.
 - Construction d'un appartement : 250 €.
 - Construction d'une maison unifamiliale passive : 500 €.
- Installation d'un système de ventilation avec récupération de chaleur : 500 € par unité d'habitation équipée dans un logement avec un maximum de deux par bâtiment.
- Pompe à chaleur destinée au chauffage ou combinée chauffage - production d'eau chaude sanitaire : 250 € par unité d'habitation desservie dans un logement avec un maximum de quatre par bâtiment.
- Chaudière biomasse (bois, céréales, etc) à alimentation exclusivement automatique : 250 € par bâtiment.
- Audit énergétique ou audit par thermographie : minimum 100 €, avec un maximum équivalent 10 % de la facture pour l'audit d'une habitation unifamiliale de plus de 10 ans.
- Test d'étanchéité à l'air : 50 €.
- Système centralisé de production de chaleur (avec chaudière à biomasse ou micro-cogénération ou cogénération de qualité) : 500 € par installation.
- Micro-cogénération et cogénération : 300 € par installation.

En 2015, 27 primes « énergie » ont été octroyées.

2.16.7. Liens avec d'autres plans et programmes

Le **plan d'investissement communal (PIC)** 2013-2016 (fonds d'investissement des communes) approuvé par le Conseil communal reprend les travaux suivants :

- Travaux de rénovation de l'église de Porcheresse pour un montant de 270.386,60 €.
- Réfection de l'ancien chemin de Wellin à Haut-Fays pour un montant de 375.505,50 € dont 185.796,00 € à charge de la SPGE.
- Création d'une rampe d'accès pour PMR à l'église de Daverdisse pour un montant de 32.736,55 €.

D'autres travaux d'entretien plus ou moins importants ont également été réalisés récemment (réfection des fondations des murs du cimetière de Daverdisse, réfection du mur de Sclassin, etc). D'autres sont en cours comme la réfection de la route de Porcheresse à Gembes (avec restauration des murs et création de trottoirs), l'extension de la buvette du football d'Haut-Fays ou encore l'extension de l'atelier communal.

Daverdisse s'est engagée dans la **Convention des Maires** qui est le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelable sur leur territoire. Suite à cette démarche, un plan d'actions vient de récemment voir le jour (présentation détaillée précédemment).

2.16.8. Analyse synthétique des constats

Forces

- Au PASH, la majorité du territoire est reprise en zone d'assainissement collectif avec quelques portions inscrites en zone d'assainissement autonome. Actuellement, deux stations d'épuration sont effectives (toutes les deux à Haut-Fays). Deux autres stations d'épuration devront être construites (Gembes et Porcheresse). Une modification est en cours pour reprendre le village de Daverdisse en assainissement collectif.
- La gestion des déchets est assurée par l'intercommunale AIVE-IDELUX. Un parc à conteneurs est situé à Haut-Fays. Les déchets ménagers sont collectés de manière sélective grâce au système duo-bac. La situation globale en matière de gestion des déchets de la commune de Daverdisse peut être qualifiée de satisfaisante.
- La commune s'est engagée dans la concrétisation d'un Plan d'Action pour l'Energie Durable (PAED) dans le cadre de son adhésion à la Convention des Maires.
- De nombreux travaux ont été menés pour améliorer le bilan énergétique des bâtiments communaux.
- Une Conseillère en énergie (également Conseillère en logement) a été engagée.

Faiblesses

- Le réseau de distribution d'eau est géré par la SWDE. Plusieurs captages de distribution publique sont présents sur le territoire communal mais aucune zone de prévention n'a été encore officiellement arrêtée.
- De manière générale, la commune est assez mal desservie par les réseaux de télécommunication : Internet et GSM. La couverture du réseau est faible, voire inexistante.
- De manière générale, les bâtiments communaux (églises, écoles, etc) sont anciens et leur niveau d'isolation est faible, voire nul. Les consommations énergétiques sont donc élevées.

Problématiques majeures

- Une déficience des réseaux de télécommunication et des défis énergétiques à intégrer.

Ressources spécifiques

- Une gestion environnementale permettant de préserver les ressources naturelles.

2.17. Les services

2.17.1. Le commerce

L'offre commerciale sur la commune de Daverdisse est très limitée. On dénombre quelques commerces de proximité sur Haut-Fays (boulangerie)²⁸. Sur les autres villages, l'activité commerciale a totalement disparu.



Les habitants sont donc obligés de se tourner vers les communes voisines pour les achats courants : Bièvre pour Porcheresse, Gedinne pour Haut-Fays et Wellin pour Daverdisse et Gembes. Pour les achats semi-courants, les pôles les plus proches sont Beauraing et Libramont-Chevigny.

2.17.2. L'enseignement

Au niveau de l'enseignement fondamental, trois implantations scolaires sont présentes sur le territoire :

- Ecole communale de Gembes – 1 classe unique en maternelle (15 élèves) et en primaire (11 élèves).
- Ecole communale de Haut-Fays – 2 classes maternelles (26 élèves) et 3 classes primaires (59 élèves).
- Ecole communale de Porcheresse – 1 classe unique en maternelle (8 élèves) et en primaire (16 élèves).



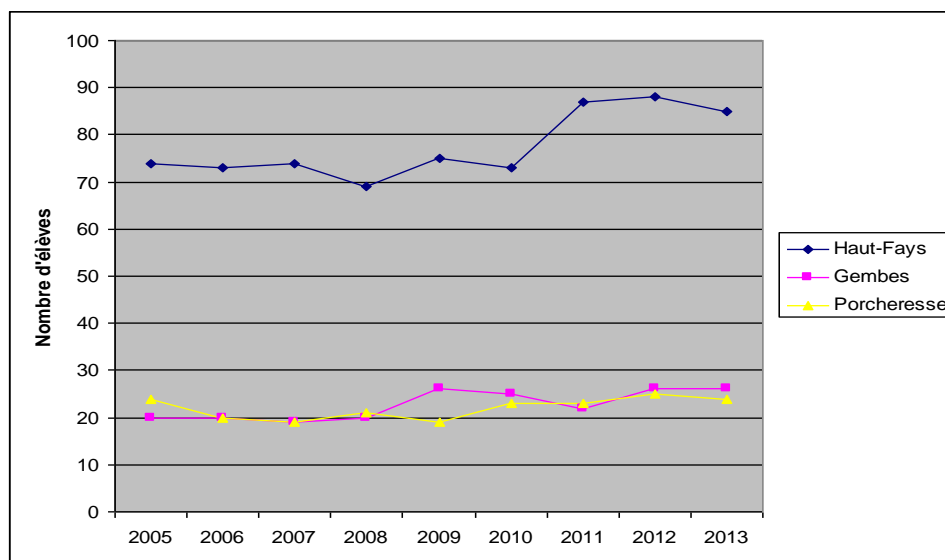
²⁸ Aujourd'hui, l'épicerie (photo de droite) est fermée. Il ne reste donc plus que la seule boulangerie.

Il n’y a plus d’école sur le village de Daverdisse. De plus, certaines classes pourraient être menacées vu le nombre réduit d’élèves inscrits. Toutefois, pour le moment, la situation n’est pas préoccupante, hormis pour l’école de Gembes.

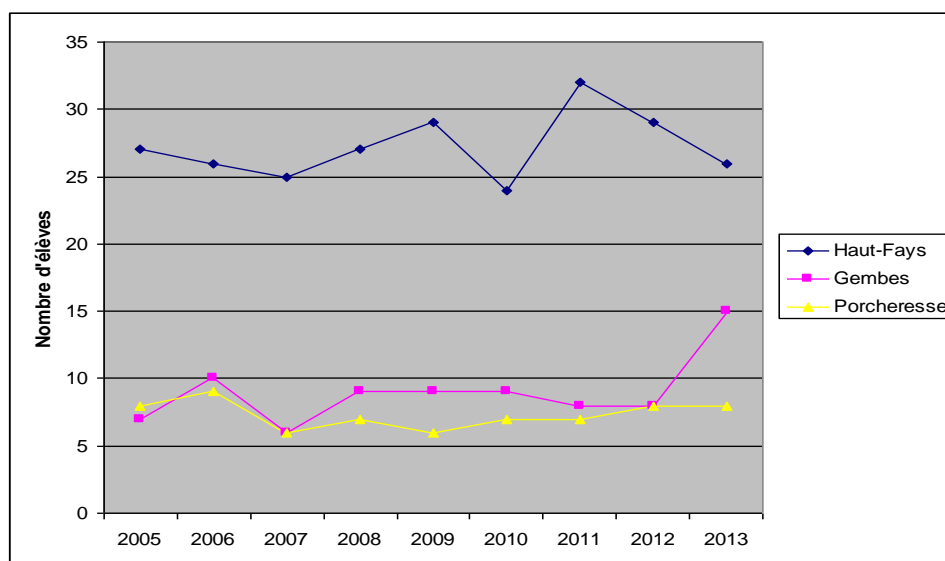
L’évolution globale du nombre d’élèves (maternelle et primaire), bien que fluctuante de rentrée en rentrée, est globalement positive pour l’implantation d’Haut-Fays et relativement stable pour les implantations de Gembes et Porcheresse. Notons une forte augmentation en maternelle mais une diminution en primaire pour l’école de Gembes en 2013.

De manière générale, les locaux à disposition sont suffisants hormis pour l’école d’Haut-Fays qui se trouve à l’étroit (besoin d’une classe supplémentaire).

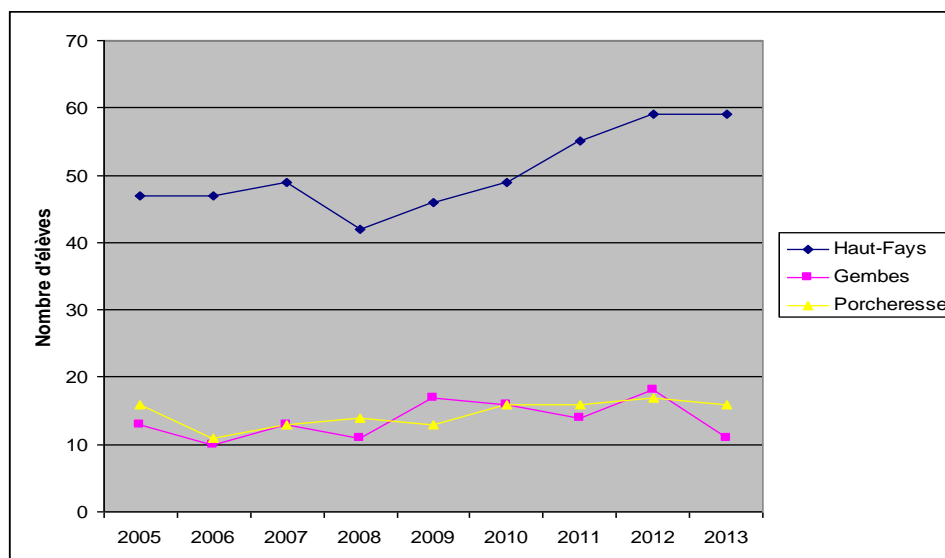
Graphique 45 : Evolution de la population scolaire (maternelle et primaire) par implantation – 2005-2013 – Administration communale



Graphique 46 : Evolution de la population scolaire maternelle par implantation – 2005-2013 – Administration communale



Graphique 47 : Evolution de la population scolaire primaire par implantation – 2005-2013 – Administration communale



Un accueil extra-scolaire est mis en place à partir de 7h30 jusque 17h30. Différents ateliers et cours sont également organisés. Il existe également un service de logopédie dans les écoles.

Les écoles secondaires les plus proches sont situées à Beauraing et Carlsbourg (Paliseul).

2.17.3. Les services sociaux

Les bureaux du CPAS se situent à Haut-Fays dans les bâtiments de l'administration communale et occupent 8 personnes. Le service social assure différentes missions : aide financière, aide psycho-sociale, administrative, médiation de dettes, allocations de chauffage, accompagnement énergétique, etc.

D'autres services sont également gérés par le CPAS :

- Handicontact. Il s'agit d'un service à destination des personnes moins valides et de leurs proches pour l'information, le conseil, l'orientation et l'accompagnement vers les services adéquats.
- EPN. L'espace public numérique de la Haute-Lesse propose l'apprentissage des bases de l'informatique et du multimédia, des formations collectives et des cours particuliers. Un animateur et deux locaux sont mis à disposition à Haut-Fays (maison communale) et à Daverdisse (centre touristique).
- Service de logopédie dans les écoles communales.



Une agence locale pour l'emploi (ALE) est également présente sur la commune.

D'autres services conventionnés desservent la commune :

- Service agréé par l'ONE d'accueillantes d'enfants conventionnées (Bilboquet). Deux accueillantes d'enfants sont présentes sur le village d'Haut-Fays.
- Service de repas à domicile proposé par la CSD.
- Service d'aide aux familles proposé par l'ADMR et la CSD.
- Service de garde malade proposé par l'ADMR.
- Service de soins à domicile assuré par la Croix Jaune et Blanche.

2.17.4. Les autres services publics

Bibliothèque communale

La commune de Daverdisse dispose d'une bibliothèque.

La Poste

Un bureau de poste est situé à Haut-Fays avec des horaires d'ouverture restreints.



Police

La commune de Daverdisse fait partie de la zone de police Semois et Lesse. Le bureau de police de proximité est situé à Haut-Fays.

Elle est composée de 9 communes : Bouillon, Bertrix, Daverdisse, Herbeumont, Libin, Paliseul, Saint-Hubert, Tellin et Wellin pour une superficie totale de 889,9 km².

Au niveau de son organisation interne, la zone de police Semois et Lesse est composée de la Direction et de trois services.

La Direction regroupe :

- Le Chef de Corps et son secrétariat.
- La Direction du développement organisationnel et de la qualité.
- La Direction des opérations.
- La Direction des ressources humaines.
- Les services liés à ces différentes directions.

Sous cette direction, quatre services assurent la fonction de police de base, chacun sous la direction d'un officier. Les quatre services s'occupent respectivement :

- De l'intervention (équipes d'intervention, accueil zonal, services d'ordre ...).
- De la recherche judiciaire (Service Enquête et Recherche).
- Du travail de proximité (accueil local et agents de quartier).
- De la prévention (technoprévention, sécurité routière, etc).

En date du 31 décembre 2014, l'effectif réel s'élevait à 101 policiers et 17 calog alors que l'effectif organique prévoit 115 policiers et 19 calog (hors techniciennes de surface).

Service incendie

Conformément à l'article 6 de l'AR du 02/02/2009, portant délimitation territoriale des zones de secours, le conseil de zone est composé par les 44 communes de la Province dont les Bourgmestres sont membres d'offices et un membre issu du Conseil Provincial. Le conseil de zone a désigné Vincent Magnus en qualité de Président et Catherine Hornick en qualité de secrétaire du conseil et du collège.

Le collège de zone est quant à lui représenté par 13 Bourgmestres issus du conseil : Arlon (Vincent Magnus - Président) - Aubange (Véronique Biordi) - Bouillon (André Defat) - Erezée (Michel Jacque) - Fauvillers (Nicolas Stilmant) - Florenville (Sylvie Théodore) - Herbeumont (Catherine Mathelin) - La Roche-en-Ardenne (Guy Gilloteaux) - Léglise (Francis Demasy) - Marche-en-Famenne (André Bouchat) - Meix-devant-Virton (Pascal François) - Vielsalm (Elie Deblire) - Virton (François Culot).

Le niveau organisationnel est divisé en 5 directions : Opérationnel, Analyse et Planification d'urgence, GRH, Services Techniques et Prévention. A ceci il faut adjoindre le comptable spécial, le Dispatching, le SIPP et l'administration du conseil et du collège.

Toutes les directions possèdent un secrétariat (13 agents administratifs - dont certains à temps partiel).

L'école du feu de la Province de Luxembourg ne fait pas partie intégrante de la zone.

Le niveau opérationnel comprend 16 postes (dont le plus proche de Daverdisse est celui de Paliseul) gérés par un chef-poste et un adjoint qui couvrent l'entièreté de la Province (+/- 524 volontaires et 174 professionnels).

Un système de garde opérationnelle est mis en place : 4 officiers de garde dans la province par semaine.

Les postes de la zone défendent les interventions légales relatives à la sécurité civile mais gèrent également l'aide médicale urgente (AMU) et ce 24 heures sur 24 à partir de tous les postes.

Information communale

L'information communale est assurée par :

- Le site Internet de l'administration communale.
- Le bulletin communal.
- Divers journaux toutes boîtes.
- La télévision régionale TV-Lux.
- Les relais dans la presse.
- Les différents toutes-boîtes.

2.17.5. La santé

2.17.5.1. Offre en soins de santé

Au niveau des soins de santé, on recense sur la commune :

- 1 médecin généraliste à Haut-Fays.
- 2 kinésithérapeutes à Haut-Fays.

A partir du 04 février 2012, un nouveau système de garde de médecine générale a été mis en place en province de Luxembourg et dans l'arrondissement de Dinant. Pour Daverdisse, le poste de garde le plus proche est situé à Bièvre.

Il n'existe pas de structure d'accueil pour personnes âgées sur la commune mais de telles infrastructures existent sur les communes voisines (Bièvre, Chanly, Carlsbourg, etc).

Les hôpitaux les plus proches sont Dinant, Libramont-Chevigny et Marche-en-Famenne.

2.17.5.2. Profil de santé

Les données et informations suivantes sont extraites du profil local de santé réalisé pour les communes de Daverdisse, Tellin et Wellin par l'Observatoire de la Santé de la Province de Luxembourg. Vu le faible niveau de population et de cas, les statistiques sont généralement présentées pour les trois communes.

L'espérance de vie est un bon indicateur démographique des conditions de vie et de santé de la population. Son évolution croissante reflète les progrès en matière de santé, les changements en mode de vie et du contexte socio-économique. Sur Daverdisse-Tellin-Wellin, elle est assez proche de la moyenne provinciale (75 ans) avec une espérance de vie plus élevée chez les femmes (+/- 5 ans).

A Daverdisse, entre 2006 et 2008, le taux de natalité est de 12 naissances pour 1.000 habitants, ce qui est inférieur aux taux de l'arrondissement et de la province.

Le taux brut de mortalité²⁹ est légèrement supérieur pour les trois communes (10,9) par rapport au taux provincial (9,6). La proportion de décès des personnes de moins de 65 ans représente 20,8 % de l'ensemble des décès pour les trois communes. Cette proportion est plus de deux fois plus élevée chez les hommes.

En 2010, l'INAMI indemnisait 180 personnes pour invalidité pour les trois communes. Les proportions pour 1.000 habitants de personnes âgées de 20 à 64 ans bénéficiant d'une indemnité pour invalidité de la part de l'INAMI sont plus importantes pour les trois communes par rapport à la province de Luxembourg.

Un petit poids à la naissance³⁰ est un indicateur de l'état de santé générale du nouveau-né et un déterminant important de sa survie, de sa santé et de son développement futur. Entre 2006 et 2010, pour les trois communes, la majorité des nouveau-nés ont un poids se situant entre 2.500 et 3.999 grammes. Les petits poids représentent 8,2 % des naissances. Ces proportions sont supérieures à celles des autres niveaux territoriaux. La proportion de naissances prématurées est de 8,8 % pour les trois communes, ce qui est également supérieur aux autres échelles de référence.

Le nombre annuel moyen de visites à domicile du médecin généraliste par habitant est très faible sur la commune de Daverdisse (0,4). Elle présente également un nombre annuel moyen de consultations chez le médecin généraliste beaucoup moins élevé (0,6). De plus, ces nombres sont en diminution entre 2001 et 2011.

Par contre, Daverdisse présente une consommation de médicaments ayant donné lieu à un remboursement INAMI plus élevé. De manière générale, les médicaments ciblant le système cardio-vasculaire sont les plus consommés.

Le diagnostic d'hospitalisation le plus courant concerne le système circulatoire avec un taux d'admission³¹ de 32,9 pour 1.000 habitants.

Enfin, Daverdisse a une couverture de dépistage de cancer du sein des femmes de 50 à 69 ans semblable à la moyenne provinciale (52 %).

2.17.5.3. *Indicateur synthétique ISADF*

L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) reflète l'accès de la population de chaque commune wallonne aux droits fondamentaux, complété par un facteur de risque par rapport au maintien de la cohésion sociale sur le territoire de la commune.

²⁹ Le taux brut de mortalité est le nombre de décès enregistrés pendant l'année divisé par l'effectif de population en milieu d'année.

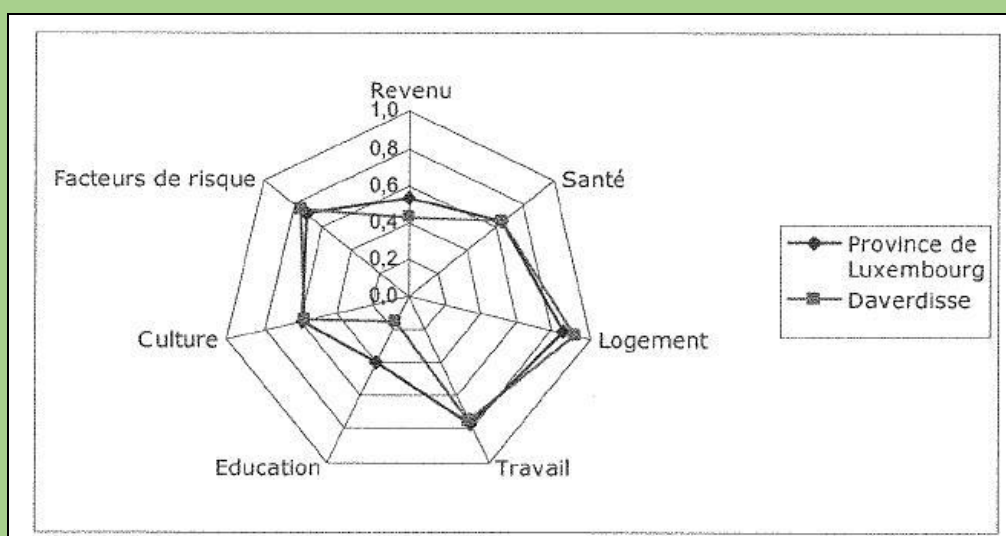
³⁰ Un poids de naissance inférieur à 2.500 grammes est considéré comme un petit poids.

³¹ Le taux d'admission est obtenu en divisant le nombre de séjours hospitaliers pour une cause spécifique par la population de l'année considérée.

Les droits fondamentaux sont déclinés en six dimensions : le droit à un revenu digne, le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale, le droit à un logement décent et à un environnement sain, le droit au travail, le droit à la formation et enfin le droit à l'épanouissement culturel et social. Le facteur de risque prend en considération trois publics cibles : les ménages monoparentaux, les personnes isolées âgées de 65 ans et plus et les demandeurs d'asile.

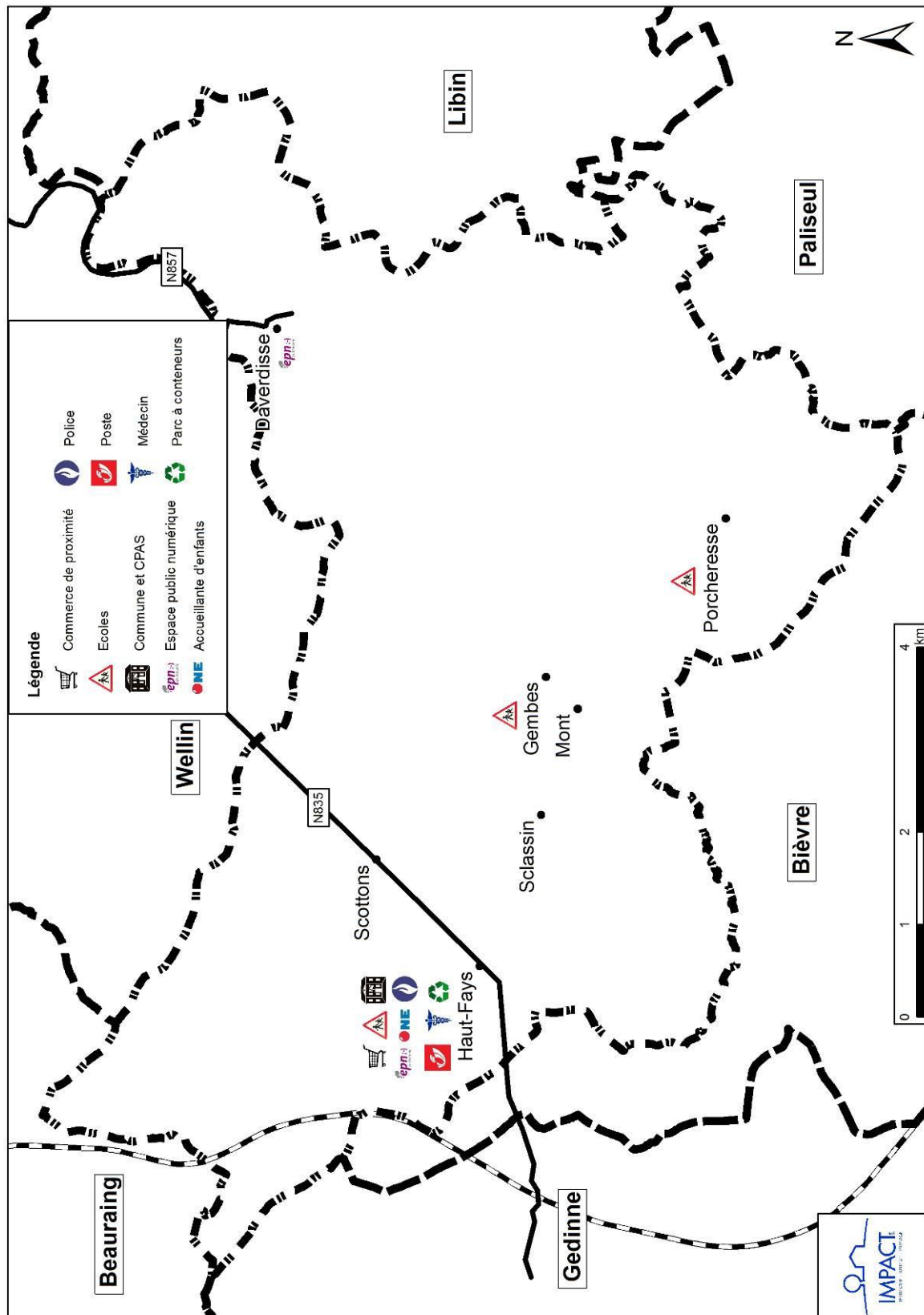
Afin de permettre à chaque commune de visualiser aisément sa position par rapport aux droits fondamentaux et au facteur de risques dans le cadre du plan de cohésion sociale, l'IWEPS a élaboré des polygones appelés « radars » sur la base des indicateurs de chaque commune.

Graphique 48 : Radar ISADF – IWEPS



Les indicateurs facteurs de risque, santé, logement, travail et culture de la commune de Daverdisse sont semblables à ceux de la province. L'indicateur revenu est cependant plus faible tandis que l'indicateur éducation est largement inférieur à la moyenne provinciale. Daverdisse est 18^{ème} sur les 44 communes luxembourgeoises.

Figure 54 : Localisation schématique des principaux services



2.17.6. Analyse synthétique des constats

Forces

- L'enseignement fondamental comprend trois écoles communales à Haut-Fays, Gembes et Porcheresse. Il n'y a plus d'école sur le village de Daverdisse.
- Parmi les services mis à disposition des habitants, on citera deux accueillantes d'enfants agréées par l'ONE, un espace public numérique, un bureau de poste, etc.

Faiblesses

- Il ne subsiste plus que l'un ou l'autre commerce de proximité sur le village d'Haut-Fays. Les habitants dépendent donc des communes voisines pour les achats courants et des pôles plus éloignés pour les achats semi-courants.
- L'offre en soins de santé est très réduite et se limite à un médecin généraliste et à deux kinésithérapeutes. Au niveau du profil de santé, l'indicateur revenu est plus faible tandis que l'indicateur éducation est largement inférieur à la moyenne provinciale.

Problématiques majeures

- Une difficulté à maintenir les services de proximité aux citoyens.

Ressources spécifiques

- Une volonté et des initiatives pour garantir un niveau de services satisfaisant aux habitants.

2.18. La culture, le sport et les loisirs

2.18.1. Les infrastructures

2.18.1.1. Les lieux de rencontre

Chaque village dispose d'au moins un lieu de rencontre (salle communale ou paroissiale). Les maisons de village de Daverdisse et Porcheresse (ancienne maison communale) ont été récemment aménagées dans le cadre du développement rural.



Notons également qu'un local est mis à disposition du club des jeunes à proximité de l'école le long de la N835 à Haut-Fays.



Tableau 23 : Liste des lieux de rencontre – Administration communale

Village	Lieux	Equipement	Statut de propriété
Haut-Fays	Salle Saint-Remacle	Cuisine équipée - Vaisselle - Mobilier	Communale
	Buvette du football	Mobilier	Communale
Gembes	Cercle Saint-Gérard	Cuisine semi-équipée - Vaisselle - Mobilier	Communale
Porcheresse	Maison de village	Cuisine équipée - Mobilier	Communale
	Salle le Blé qui lève	Mobilier	Œuvres paroissiales
Daverdisse	Maison de village	Cuisine équipée - Vaisselle - Mobilier	Communale
	Centre d'Animation Touristique	Multiplés	Communale

2.18.1.2. Les infrastructures sportives

Les infrastructures sportives sont peu nombreuses : un terrain de football à Haut-Fays, un terrain de motocross à Daverdisse, un site de tir aux claires à Haut-Fays et un ancien terrain de tennis à Gembes. Par contre, tous les villages sont équipés d'une plaine de jeux. Des terrains de pétanque sont également disponibles à Porcheresse.



2.18.2. Les associations et les activités

Une vingtaine d'associations sont recensées sur la commune de Daverdisse. Il s'agit principalement de comités des fêtes ou de jeunesse, de comités d'aînés (3x20), le Syndicat d'Initiative, etc.

Au niveau culturel et folklorique, signalons l'existence de deux troupes de théâtre (Haut-Fays et Porcheresse), du comité des Amis du Sabot (qui gère la vitrine du sabot de Porcheresse) ou encore de Porcheresse 2014 (mise en place d'actions dans le cadre des commémorations du 100^{ème} anniversaire de la 1^{ère} guerre mondiale), de l'harmonie Sainte-Cécile à Haut-Fays, etc.

Au niveau sportif, les associations se limitent au club de football d'Haut-Fays, au club de motocross de Daverdisse, au club de football en salle de Daverdisse (évoluant dans des infrastructures situées à Wellin) et aux sociétés de pêche.

Les différentes associations organisent des animations, fêtes de village, etc à portée généralement locale. On notera toutefois des initiatives d'une certaine envergure comme les activités du Centre Touristique ou encore du comité de Porcheresse (manifestations dans le cadre du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale ou encore la fête annuelle du sabot) ainsi que les activités communales (vœux, carrefour des générations, etc).

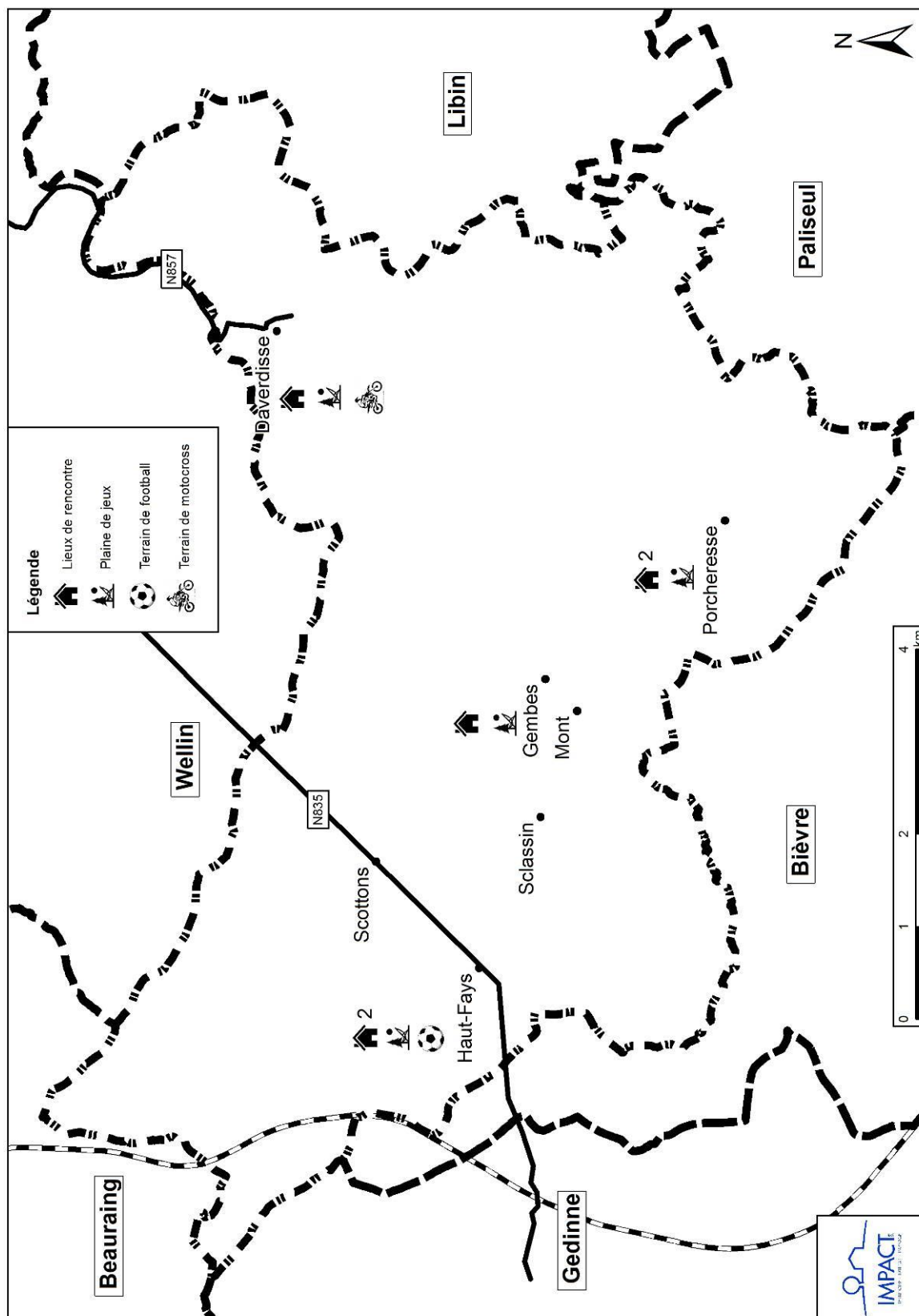
2.18.3. La coopération internationale

La commune de Daverdisse est jumelée avec le village de Kabondo (Congo). Le projet initial a permis de réaliser 21 puits à eau. Actuellement, le jumelage n'est plus actif.

2.18.4. Liens avec d'autres plans et programmes

La commune de Daverdisse adhère à la **Cellule culturelle de la Haute-Lesse** regroupant Wellin, Libin, Tellin, Daverdisse et Saint-Hubert (Maison de la Culture Famenne Ardenne). Celle-ci mène des projets diversifiés en lien avec les partenaires locaux. Elle soutient les initiatives socioculturelles et initie des projets artistiques novateurs en réponse aux besoins.

Figure 55 : Localisation schématique des principales infrastructures récréatives et sportives



2.18.5. Analyse synthétique des constats

Forces

- Chaque village dispose d'au moins un lieu de rencontre (salle communale).
- Les villages sont équipés d'une plaine de jeux.
- Une vingtaine d'associations sont recensées sur la commune de Daverdisse et différentes manifestations sont organisées.

Faiblesses

- Comme pour les services, le faible niveau de population et le caractère rural sont des freins au développement d'activités et d'infrastructures culturelles, récréatives et sportives. Les habitants sont donc obligés de se tourner vers l'extérieur pour répondre à leurs besoins.
- Hormis quelques évènements sur Porcheresse, les activités et animations ont essentiellement une portée locale.

Problématiques majeures

- Peu d'activités culturelles, récréatives ou sportives.

Ressources spécifiques

- Des structures et des infrastructures (parfois à améliorer) favorables à une dynamique positive.

2.19. Données complémentaires

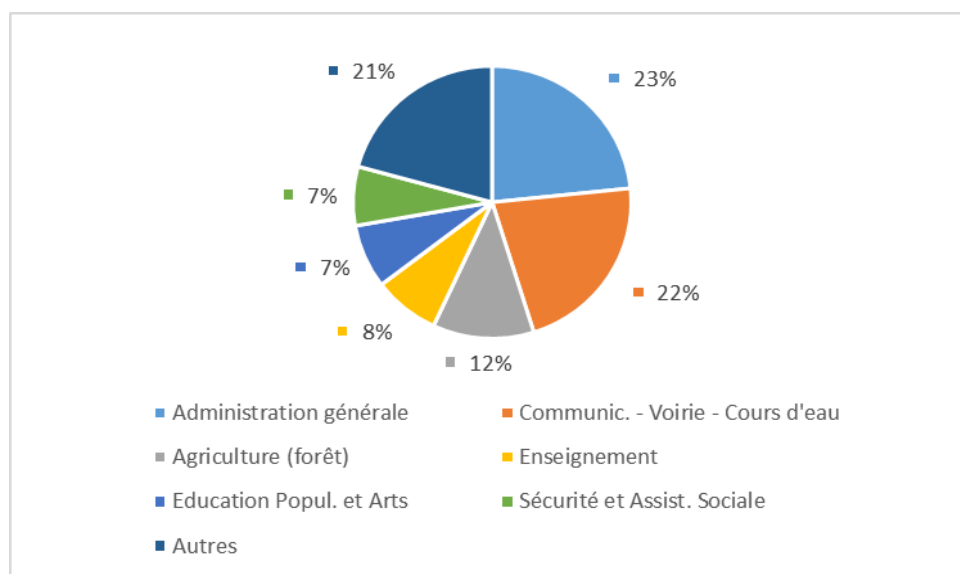
Le patrimoine communal ainsi que les autres propriétés publiques ont été reportées sur une carte annexée au présent document.

2.19.1. Ressources financières de la commune

Le présent rapport a pour objet de déterminer la capacité financière de la commune de Daverdisse dans le cadre d'investissements à réaliser dans le PCDR.

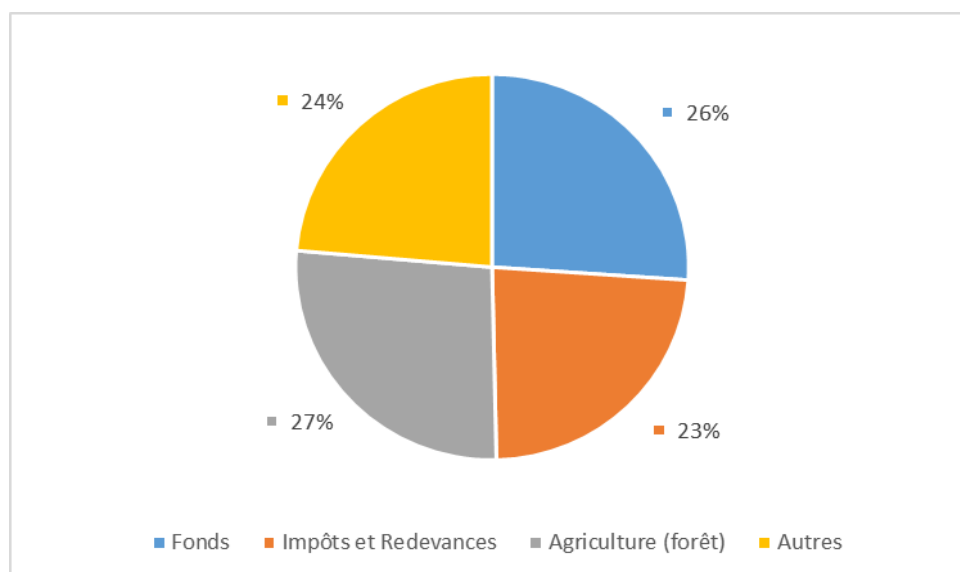
Recettes

Graphique 49 : Répartition des recettes selon le budget 2016



Dépenses

Graphique 50 : Répartition des dépenses selon le budget 2016



Situation budgétaire

Les résultats budgétaires globaux pour les quatre dernières années sont toujours très largement en boni :

- 2011 : 1.571.013,80 €.
- 2012 : 1.828.558,33 €.
- 2013 : 2.062.030,48 €.
- 2014 : 2.289.747,74 €.

L'importance du boni indique bien que la situation budgétaire de la commune de Daverdisse est très bonne. Même s'il y a lieu d'être attentif aux dépenses, l'importance et la stabilité des recettes notamment liées aux revenus des ventes de bois, des chasses laissent entrevoir des perspectives budgétaires rassurantes pour l'avenir.

Situation de la dette

L'encours de la dette est en baisse depuis 2015. La situation au 1er janvier de l'année est la suivante :

- 2014 : 4.014.466,83 €.
- 2015 : 3.832.964,71 €.
- 2016 : 3.452.207,61 €.

Situation des réserves et provisions

Suite au résultat favorable des ventes de bois et aux économies réalisées, des provisions ont été constituées depuis 2013 et s'établissent à ce jour à 369.920,25 €.

Ces provisions pourront être utilisées pour financer les projets plus importants sans mettre en péril la situation financière de la commune de Daverdisse.

Investissements à réaliser dans le cadre du PCDR

Tableau 24 : Investissements programmés dans les 3 ans

Projets	Montant total des travaux	Part communale
Aménagement d'une maison de village - Gembes	654.880 €	177.440 €
Réhabilitation du site de l'ancien presbytère en maison d'associations – Haut-Fays	904.514 €	302.257 €
Entretien et valorisation du petit patrimoine	75.000 €	75.000 € (ou autre subvention)
Amélioration de la cohérence urbanistique du territoire communal	7.500 €	7.500 €
Application d'une gestion durable de la forêt	2.500 €	2.500 €
Total	1.644.394 €	564.697 €

Conclusions

Au vu de la situation de la dette communale, de la situation budgétaire et de la part communale sur les projets d'investissement, la commune de Daverdisse a pleinement la capacité budgétaire et d'emprunt pour assumer les charges relatives aux projets du PCDR.

Par ailleurs, d'autres politiques et d'autres projets viendront se greffer en parallèle et pourront être financés au besoin sur fonds propres communaux.



Belfius Banque SA
Boulevard Pachtico 44 – 1000 Bruxelles
Tél. 02 222 11 11 – TVA BE 0403.201.185
RPM Bruxelles – IBAN BE23 0529 0064 6991
Agent d'assurances FSMA n° 019649A

SITUATION DE POUVOIR D'EMPRUNT

EUR

-	Commune :	DAVERDISSE
-	Matricule :	090-1809700-21
-	Cpte courant :	BE41 0910 0050 2510
-	Situation établie le	11/02/2016

I. Prévisions de recettes

- Fonds des communes	:	785.952,96		
- Add. précompte immobilier nombre (0)	:	211.840,04		
- Additionnels IPP. taux (0%)	:	240.610,95		
- Add. taxe circulation	:	17.638,59		
- Subv. fonctionnement écoles	:	64.590,00		
Total	:	1.320.632,54	X 90%	1.188.569,29 (1)
			(1) X 90%	1.069.712,36 (2)

II. Prévisions de dépenses

- Intérêts d'emprunts (*) jusqu'au no 1122	:	65.730,62		
- Tranches d'emprunts (*)	:	136.823,49		
Total	:			200.554,11 (3)

(*) Y compris éventuellement les charges des prêts contractés par les régies communales et les charges des prêts garantis par la commune.

III. Excédent de recettes après avoir tenu compte d'une marge pour les fluctuations éventuelles du taux d'intérêt (2) - (3)

869.158,25 X 90% 782.242,43 (4)

IV. Pourcentage d'engagement (3):(1)

17%

V. Possibilités d'emprunt sur base d'excédent de recettes (4)

<u>Durée (ans)</u>	<u>Taux indicatif (%)</u>	<u>Pouvoir d'emprunt</u>
20	1,274	13.840.000,00
15	1,273	10.710.000,00
10	1,271	7.560.000,00
5	1,266	3.800.000,00

Ce pouvoir d'emprunt a été établi en tenant compte des modalités de base (révision triennale du taux, imputation semestrielle des intérêts et amortissement annuel du capital), aux taux en vigueur au jour du calcul.

KREUL

2.19.2. Ressources humaines de la commune

2.19.2.1. Le Conseil communal

- Maxime LEONET – Bourgmestre.
Administration générale - Finances - Indépendants & PME - Etat civil - Population - Elections - Cimetière - Culte - Sécurité - Police - Logement.
- Jean-Claude VINCENT – 1^{er} Echevin.
Travaux publics et travaux subsidiés - Personnel de voirie - Matériel de voirie - Bâtiments communaux - Mobilité – Energie.
- Firmin GROFELS – 2^{ème} Echevin.
Urbanisme - Environnement - Agriculture - Chasse et pêche - Travaux, voiries et personnel forestier - Développement durable.
- Stéphanie GREGOIRE – 3^{ème} Echevine.
Affaires sociales - Enseignement - Extrascolaire - Famille - Tourisme - Sports – Culture - Cérémonies publiques
- Marie-Noëlle NICOLAS – Présidente du CPAS.
- Christian CARIAUX – Conseiller communal.
- Jean-Luc LEZIN – Conseiller communal.
- Jean-Luc MERNY – Conseiller communal.
- Luc DARON – Conseiller communal.

2.19.2.2. Les Conseils consultatifs

- La participation citoyenne sur la commune de Daverdisse peut s'appuyer sur :
- La Commission Locale de Développement Rural (CLDR).
 - Le Conseil Communal des Enfants.

2.19.2.3. L'administration communale

L'administration compte actuellement 4,5 équivalents temps plein comme personnel administratif. Le personnel ouvrier technique compte 7 ouvriers polyvalents dont deux plus spécialisés dans le domaine du bâtiment et 4 ouvriers forestiers.

La Commune compte également une employée de bibliothèque mi-temps, une coordinatrice extrascolaire mi-temps et des accueillantes extrascolaires pour l'équivalent de deux temps plein.

A ce personnel s'ajoutent la Directrice générale et la Receveuse régionale.

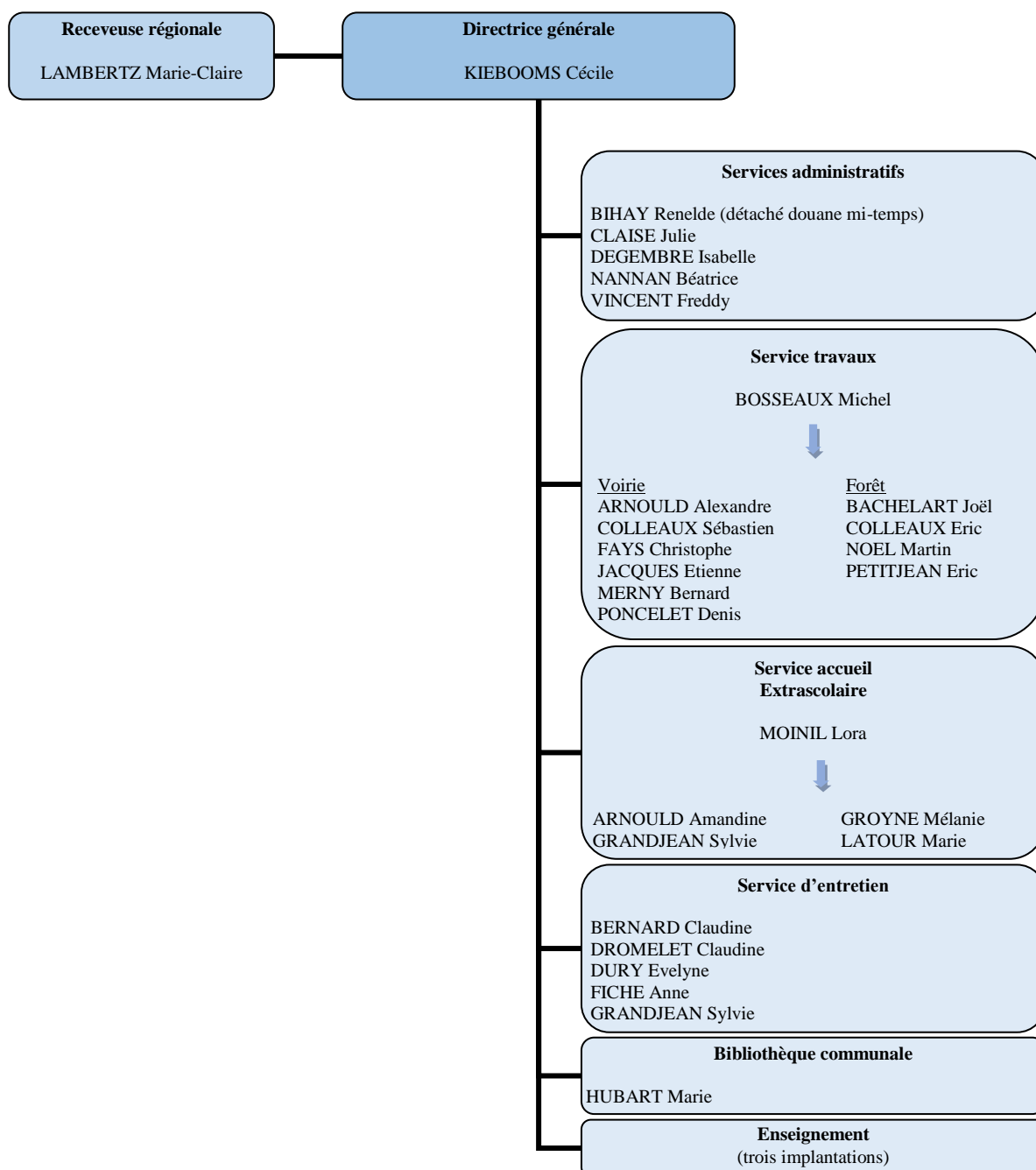
Si au vu des missions de plus en plus nombreuses et complexes à rencontrer par le personnel administratif communal, on peut juger ce nombre d'agents un peu faible, force est de constater que par le passé, le personnel administratif a toujours veillé à apporter un suivi rigoureux dans la gestion des projets mis en œuvre dans le cadre du PCDR précédent.

De plus, depuis plus d'un an, le personnel communal compte un agent titulaire d'un diplôme d'architecte. Ses connaissances techniques apporteront sans aucun doute une valeur ajoutée à certains projets du PCDR.

La présence d'un Chef de travaux, plus manuel que technicien, peut être un atout non négligeable pour ces dossiers.

De plus, la commune étant de petite taille et l'administration étant une petite structure, chacun a à cœur de voir aboutir les dossiers d'autant plus si ceux-ci émanent de la population.

Figure 56 : Organigramme des services communaux



3. Liste des cartes annexes

- Occupation du sol
- Plan de secteur
- Contexte physique, naturel et paysager
- Contexte bâti
- Mobilité
- Equipements et infrastructures
- Propriétés communales et publiques

4. Annexes

4.1. Liste des arbres et haies remarquables

4.1.1. Arbres remarquables

Localisation générale	Genre	Espèce	Nom vernaculaire
SCLASSIN	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
RUE DES ECOLES	Fagus	sylvatica	Hêtre pourpre
RUE DE PORCHERESSE	Tilia	platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
Lieu-dit "PONT GAHY"	Fraxinus	excelsior	Frêne commun
RUE DE LA CULEE	Tilia	platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
Lieu-dit "BOIS DE GERHENE"	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
RUE DE LA CULEE	Tilia	platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
Lieu-dit "DEVANT L'HAZELLE"	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
ALLEE DES MARRONNIERS	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
RUE PAUL DUBOIS	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
Lieu-dit "BOIS DE GERHENE"	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
ALLEE DES MARRONNIERS	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
Lieu-dit "BOIS DE GERHENE"	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
SCLASSIN	Fraxinus	excelsior	Frêne commun
Lieu-dit "BOIS DE GERHENE"	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
Lieu-dit "PONT GAHY"	Quercus	robur	Chêne pédonculé
SCLASSIN	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
Lieu-dit "HOLNIE"	Quercus	robur	Chêne pédonculé
RUE D'ALMACHE	Tilia	cordata	Tilleul à petites feuilles
Lieu-dit "TIENNE DU GIBET"	Quercus	robur	Chêne pédonculé
TROU DU LOUP	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
RUE DES BARBOUILLONS	Juglans	regia	Noyer commun
RUE DES ECOLES	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
RUE DES ROUTIS, 27	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
RUE DES BARBOUILLONS	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
LA TANNERIE	Alnus	glutinosa	Aulne glutineux
RUE D'ALMACHE, 53	Quercus	robur	Chêne pédonculé
ROUTE DE PORCHERESSE	Quercus	robur	Chêne pédonculé
RUE DE DINNAN	Quercus	robur	Chêne pédonculé
RUE DU CHATEAU	Quercus	robur	Chêne pédonculé
RUE DES ROUTIS, 27A	Fraxinus	excelsior	Frêne commun
RUE DES BARBOUILLONS, 6	Juglans	regia	Noyer commun
RUE DE LA LESSE	Quercus	robur	Chêne pédonculé
Lieu-dit "AUX BARBOUYONS"	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
Lieu-dit "LE FALISEUL"	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
LA TANNERIE	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
RI DE DINNAN	Quercus	robur	Chêne pédonculé
Lieu-dit "HORNEUR"	Quercus	robur	Chêne pédonculé
RUE D'ALMACHE, 4	Fagus	sylvatica	Hêtre pourpre
Lieu-dit "EN GROUGNEAU"	Quercus	robur	Chêne pédonculé
RUE DE FONTENELLE	Quercus	robur	Chêne pédonculé
RUE DES BARBOUILLONS	Juglans	regia	Noyer commun
RUE DU CHATEAU	Quercus	rubra	Chêne rouge d'Amérique
ALLEE DES MARRONNIERS, 33	Juglans	regia	Noyer commun

4.1.2. Haies remarquables

Localisation générale	Genre	Espèce	Nom vernaculaire
Lieu-dit "ROND CHENE" - LES SCOTTONS	Malus	sylvestris	Pommier sauvage
Lieu-dit "ROND CHENE"	Crataegus	sp.	Aubépine sp.
Lieu-dit "ROND CHENE"	Crataegus	sp.	Aubépine sp.
Lieu-dit "ROND CHENE"	Crataegus	sp.	Aubépine sp.
SCLASSIN	Fraxinus	excelsior	Frêne commun
SCLASSIN	Fraxinus	excelsior	Frêne commun
Lieu-dit "RANCENNE"	Crataegus	sp.	Aubépine sp.
Lieu-dit "RANCENNE"	Crataegus	sp.	Aubépine sp.
RUE DES ROUTIS	Acer	platanoides	Erable plane
RUE DES BARBOUILLONS	Carpinus	betulus	Charme commun
RUE DE LA LESSE	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
RUE DE LA LESSE	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
RUE DES BARBOUILLONS	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
RUE P. DUBOIS	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
Lieu-dit "AU PIROT"	Corylus	avellana	Noisetier commun
Lieu-dit "AU PIROT"	Corylus	avellana	Noisetier commun
RUE DU CHATEAU	Crataegus	sp.	Aubépine sp.
RUE DU CHATEAU	Crataegus	sp.	Aubépine sp.
ANCIENNE ROUTE DE WELLIN	Fraxinus	excelsior	Frêne commun
Lieu-dit "FONTAINE AUNET"	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
Lieu-dit "DEVANT L'HAZELLE"	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
Lieu-dit "DEVANT L'HAZELLE"	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
Lieu-dit "DEVANT L'HAZELLE"	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
RUE DE LA CULEE	Crataegus	sp.	Aubépine sp.
RUE DE LA CULEE	Crataegus	sp.	Aubépine sp.
Lieu-dit "SODIMONT"	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
Lieu-dit "SODIMONT"	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
Lieu-dit "SODIMONT"	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
Lieu-dit "ROND CHENE" - LES SCOTTONS	Malus	sylvestris	Pommier sauvage
RUE DES ECOLES	Fagus	sylvatica	Hêtre pourpre
Lieu-dit "LE MONT - AU PIROT" - SCLASSIN	Malus	sylvestris	Pommier sauvage
RUE DU TROU DU LOUP	Carpinus	betulus	Charme commun
RUE DU TROU DU LOUP	Carpinus	betulus	Charme commun
RUE D'ALMACHE, 53	Quercus	robur	Chêne pédonculé
BOIS DE DAVERDISSE	Fagus	sylvatica	Hêtre commun
RUE D'ALMACHE	Carpinus	betulus	Charme commun
RUE D'ALMACHE	Carpinus	betulus	Charme commun
RUE D'ALMACHE	Carpinus	betulus	Charme commun
RUE DU MOULIN	Crataegus	sp.	Aubépine sp.

4.2. Liste du patrimoine figurant à l'inventaire

DAVERDISSE

- Eglise paroissiale St Pierre (1847)

Rue du Château

- N° 56 Ancienne ferme de la 1^{ère} moitié du XIXe s., aménagée au X^{ème} siècle.
- N° 57 Ferme du XIXe siècle en grès et pierre calcaire
- N° 58 Château de Daverdisse³²
- N° 35 Volume blanchi en grès de la 1^{ère} moitié du XIX^{ème} siècle
- N° 9-40 Bâtiment du XIX^{ème} siècle en moellons, briques chaulées et pierre calcaire abritant actuellement deux habitations
- N° 43 Ancienne ferme en grès et calcaire sans doute au milieu du XIX^{ème} siècle
- N° 44 Ferme du XIX^{ème} siècle exhaussée, en grès et pierre calcaire, avec impressionnant mur-pignon en colombage et briques sur base de moellons de grès
- N° 46 (en face) Volume cubique en grès blanchi, flanqué plus ou moins symétriquement de deux volumes annexes postérieurs (XIX^{ème} siècle) et d'un troisième à l'arrière, l'ensemble enserrant une petite cour. Bâtiment principal sans doute du XVIII^{ème} siècle
- N° 76 Datée de 1881, ancienne ferme en grès et pierre calcaire

Rue de la Hauche

- N° 73 Volume de ferme en grès peint en façade daté de 1870

Rue du Moulin

- Pont du XIX^{ème} siècle en grès et pierre

Rue de Porcheresse

- N° 17 Datée de 1879, ferme en grès, schiste et pierre calcaire
- N° 19 Ferme de la 1^{ère} moitié du XIX^{ème} siècle en grès, schiste et pierre calcaire

Chemin de Redu

- N° 10 Ferme de la fin du XIX^{ème} siècle en moellons chaulés et en pierre calcaire

Route de Halma

³² Méritant le classement

- N° 62 Ferme de Mohimont. Ferme isolée en L, en grès et pierre calcaire, édifée sans doute au XVIIIème siècle. Habitée de 1834 à 1848 par Pierre Napoléon Bonaparte, neveu de l'Empereur

GEMBES

- Eglise paroissiale Notre-Dame (1877)
- N° 50 Ancienne école communale. Volume cimenté de la fin du XIXème siècle
- N° 84 Gros volume de la 2^{ème} moitié du XIXème siècle, en grès cimenté en façade
- Sur la route conduisant à Procheresse, pont enjambant la Mache, en grès schisteux de la 2^{ème} moitié du XIXème siècle³³

HAUT-FAYS

- Eglise paroissiale St Remacle (fin du XIXème siècle)

Rue de Gedinne

- Potale en pierre calcaire portant l'inscription « Ste Agathe »
- N° 60 Maison néo-classique, de la 2^{ème} moitié du XIème siècle en grès chaulé et pierre calcaire

Rue de Sclassin

- N° 81 Ferme en schiste, construite aux alentours de 1900

MONT

- N° 217 Ancien moulin de Mont
- N° 222 Ferme de Mont ou château de Villers-Masbourg

PORCHERESSE

- Eglise paroissiale Notre-Dame (reconstruite en 1924)
- N° 77 Petite ferme en grès de la 1^{ère} moitié du XIXe siècle
- A l'Ouest du village, enjambant la Mache, pont du XIXe siècle en grès, schiste et calcaire

³³ Pont classé comme monument et les alentours comme site

4.3. Liste des associations recevant une subvention communale

1	Société de Pêche de l'Almache	Rodolphe Kauffmann, Ancien chemin de Wellin 102 c à 6929 Haut-Fays
2	Société de Pêche de Porcheresse	Numa Willemet, rue de Graide 102 à 6929 Porcheresse
3	Comité de Daverdisse	Laurent Jacquemart, rue des Barbouillons 7 a à 6929 Daverdisse
4	Jeunesse de Haut-Fays	Sylvain Thiry et Maëlle Lezin
5	Les Gais Lurons	Eric Cariaux, rue de Redu 39 à 6929 Porcheresse
6	Syndicat d'Initiative	Francine Stalmans, Allée des Marronniers 1 à 6929 Daverdisse
7	3 x 20 Haut-Fays	Léonce Delbrouck, rue de Vonèche 145 à 6929 Haut-Fays
8	3 x 20 Daverdisse	Francine Stalmans, rue de la Hauche 74 à 6929 Daverdisse
9	3 x 20 Porcheresse	Thierry Delcommune, rue de Graide 105 à 6929 Porcheresse
10	ACRF Haut-Fays	Joëlle Stuerbaut, rue de Wellin 109 b à 6929 Haut-Fays
11	Centre touristique	M-N Nicolas, Allée des Marronniers 1 à 6929 Daverdisse
12	Anciens combattants de Haut-Fays	Michel Brolet, rue de Burnaifontaine 84 à 6929 Haut-Fays
13	Harmonie Sainte-Cécile	Michel Nannan, Grand-Place 30 à 6929 Haut-Fays
14	Du Rire aux Larmes (troupe de théâtre de Haut-Fays)	Jean-Luc Lezin, rue de Burnaifontaine 78 e à 6929 Haut-Fays
15	Salle Saint-Remacle	Marie Georges, rue de Vonèche 136 à 6929 Haut-Fays
16	Salle Saint-Gérard	Michel Bosseaux
17	Salle Le Blé qui lève	Edmond Moniotte, rue du Centre 126 à 6929 Porcheresse
18	Haut-Fays Sports	Laurent Mahy, rue de Burnaifontaine 79 i à 6929 Haut-Fays
19	Minifoot Daverdisse	Laurent Jacquemart, rue des Barbouillons 7 a à 6929 Daverdisse
20	Motocross de Daverdisse	Nicolas Burtomboy, rue Paul Dubois 46 à 6929 Daverdisse
22	Atelier Protégé de Beauraing	Route de Rochefort 201-203 à 5570 Beauraing
23	Maison du Tourisme du Pays de la Haute-Lesse	Place de l'Esro 60 à 6890 Redu
24	Maison de la Culture Famenne-Ardenne	Chaussée de l'Ourthe 74 à 6900 Marche-en-Famenne
25	Fédération Nationale des Anciens Combattants - section Gedinne	André Lemaire, rue Gridlet 27 à 5575 Gedinne
29	Porcheresse 2014	Jacquet Johan, Culot de Lahaut 78 à 6929 Porcheresse